

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ  
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

## Edito

### *Rentrée de septembre à l'heure des mobilisations 10 septembre 2013 : grève et manifestations pour nos retraites*

**La bataille des retraites.** Quatre organisations syndicales, CGT, FO, FSU, Solidaires, appellent à faire grève et à manifester le mardi 10 septembre 2013.

Retenons cette date, défendons tous ensemble nos retraites. L'acquis de la retraite est périodiquement remis en cause par les gouvernements successifs. C'est le sous-emploi et les dégrèvements massifs des cotisations patronales qui minent l'équilibre financier des retraites, ce n'est pas le vieillissement de la population. Des négociations auront lieu durant l'été avec les syndicats. De

nombreuses préconisations sont dans le Rapport Moreau qui sert de vadémécum au gouvernement. Toutes vont dans le sens d'une régression inacceptable. Le gouvernement retient comme premières pistes l'allongement de la durée des

cotisations, la hausse de la CSG, l'alourdissement de la fiscalité pour les retraités et probablement la désindexation des retraites. Aucune préconisation du

Rapport Moreau ne pose clairement le problème des cotisations patronales. Le MEDEF crie haut et fort qu'il n'acceptera aucune hausse de ses cotisations et pousse encore et toujours l'idée de contourner la retraite par répartition en développant les fonds de pension.

**Le vote de la loi Fioraso.** Cette loi met en place une nouvelle mission de transfert des recherches vers l'industrie, accentue le poids des régions et l'implication des

organismes dans les nouvelles communautés d'universités. Le rôle national des EPST et notamment du CNRS risque de se diluer encore plus. Comment seront traités les laboratoires qui n'ont pas de lien direct avec l'économie régionale ?



**L'austérité s'annonce inédite pour 2014.** Le gel du point d'indice des fonctionnaires est reconduit et les primes catégorielles seront rognées, sans que l'on sache lesquelles seront visées. Il y aura des suppressions de postes de fonctionnaires plus nombreuses que les créations. Le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur sera gelé. Il faut savoir que l'augmentation du nombre des retraités du CNRS fait augmenter de façon mécanique la masse salariale de 2,5% par an. En effet, depuis la mise en place de la LOLF, le coût des retraites apparaît dans les budgets des organismes par ce qui s'appelle le CAS Pension (Compte d'Affectation Spéciale). Les conséquences sur les budgets des laboratoires et sur les recrutements seront dramatiques. Le CEA civil annonce pour sa part des suppressions d'emplois dans la recherche fondamentale et des arrêts de grands équipements dont la plupart sont gérés en commun avec le CNRS. L'objectif prioritaire du CEA devient la

recherche technologique. Le ministère annonce une renégociation du statut des personnels des EPST cet automne. Cette annonce est très inquiétante dans le contexte de la loi Fioraso. Comment sera prise en compte la mission de transfert ? Quels liens avec les activités d'enseignement ? Quel système d'évaluation pour les différentes catégories ? Déjà les promotions des ITA sont au plus bas. Lier statutairement les promotions aux seuls recrutements est catastrophique quand les recrutements s'effondrent.

**C'est à vous de faire en sorte  
que cette renégociation prenne en compte  
vos revendications !**

Daniel Steinmetz

## *Hommage à Pascal Badrignans*

Nous avons l'immense tristesse d'annoncer le décès de Pascal Badrignans, survenu le 9 juin 2013. Il était le secrétaire de la section d'Orléans.

Le SNTRS tout entier s'associe à la peine de sa famille, à laquelle nous apportons toute notre amitié et notre fraternité.

### **Edito**

Rentrée de septembre d'ores et déjà à l'heure des mobilisations	
Le 10 septembre 2013 : Grève et manifestations pour nos retraites	1-2
Le point pour la recherche après le vote définitif de la loi Fioraso	3-4

### **CNRS**

Résultats élections CA du CNRS	4
CNRS et politique de sites :	
Miroir aux alouettes où les personnels sont les dindons de la farce.	5-6
Le CNRS et les Initiatives d'Excellence (IDEX)	7-8
Financement de la R&T par les collectivités territoriales de métropoles*	9-10

### **Vie des sections**

A l'Inserm les personnels sont en souffrance !	10-11
L'IRD aujourd'hui : état des lieux et perspectives	11-12
« Innovatives SHS » : la science, le marché et le salon	12-14

### **Retraités**

Réforme des retraites quels enjeux pour les fonctionnaires	14-16
--	-------

### **Tribune libre :**

Unité de combat ou syndicalisme rassemblé ?	16-17
Le SNTRS et la FERC-CGT doivent lutter résolument contre le basculement linguistique de l'enseignement supérieur et de la recherche voulu par le gouvernement	17-18
L'argent existe ! Ce n'est pas aux salariés et aux retraités de se serrer la ceinture !	19-20
Les multinationales et le gouvernement nous arnaquent.	20-22
Actifs, chômeurs, retraités, même combat pour l'emploi et les salaires	

### **International**

Hors des frontières de la France...	23-24
Adresse du Secrétaire Général de la CGT aux syndiqués	24

## *Le point pour la recherche après le vote définitif de la loi Fioraso*

Cette loi, dans sa version définitive, a été votée à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 2013. Pour des raisons de commodité, nous aborderons ici uniquement les effets sur la Recherche, bien que la loi traite de manière cohérente recherche et enseignement. Un prochain article sera consacré aux effets sur l'Enseignement Supérieur.

**I) Pour ce qui concerne la recherche, cette loi, que l'on peut baptiser LRU2, aggrave la LRU1 voulue par Sarkozy-Pecresse. L'aggravation porte principalement sur deux volets :**

**1. La régionalisation du pilotage de la Recherche est clairement mise en route.** A l'initiative de la rapporteuse au Sénat, Dominique Gillot (PS), les régions et les organismes de recherche seront obligés de s'associer aux Communautés d'Universités et d'Etablissements (CUES) qui seront créées dans chaque région pour y coordonner tout le potentiel ESR. Les régions seront donc en situation de peser dans les orientations de la Recherche car tous les moyens seront coordonnés au niveau régional. Les organismes de recherche, ils n'auront plus la maîtrise de leurs choix en ce qui concerne leurs UMR. Ils devront obligatoirement négocier des conventions avec les CUES. La politique de site du CNRS va donc être fortement impactée par cette loi. La situation des personnels des EPST, y compris peut-être sur le plan statutaire, sera affectée.

L'amendement, à l'initiative d'Europe Ecologie les Verts, de supprimer la « qualification » des enseignants-chercheurs (liste d'aptitude) par le Conseil National des Universités (CNU) pour les recrutements des maîtres de conférences et des professeurs (en fait promotion pour l'accès à ce dernier corps) a été retiré. Mais cela montre que les universités autonomes et leurs appuis politiques veulent supprimer les contrôles nationaux pour la carrière des enseignants-chercheurs. Un autre amendement, rejeté, programmait même la disparition du CNU. Ces forces souhaitent manifestement que toutes les évaluations des enseignants-chercheurs, voire d'autres catégories de personnels de l'ESR, soient effectuées localement au niveau des Universités et des CUES. C'est le renforcement du localisme et du clientélisme qui est visiblement recherché. Il faut s'interroger à ce propos sur la conséquence des actions entreprises par certains syndicats pour empêcher le renforcement du rôle du CNU en matière d'évaluation des enseignants-chercheurs et des Unités de recherche : l'affaiblissement de l'évaluation nationale ouvre la voie aux évaluations locales. Le fait que l'AERES a prévu pour 2013 de n'examiner que les bilans des unités de recherche et leur démarche stratégique, sans se pencher sur leurs projets

scientifiques, ouvre la voie à l'intervention d'autres acteurs dans l'évaluation des laboratoires. Et dans ce contexte favorable à la régionalisation, rien n'indique que le Haut Conseil, qui va succéder à l'AERES, confiera généralement l'évaluation des Unités à des instances scientifiques nationales comme le Comité National.

La mise en place des IDEX, qui est en cours, va interférer avec la mise en place des CUES. Quelles Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS) resteront en place, puisqu'il est prévu d'en conserver une seule au niveau des CUES ? Qui va contrôler ces FCS ?

**2. La mise en œuvre de la mission de transfert conférée aux acteurs de l'ESR sera vraisemblablement connectée avec la régionalisation.** Le transfert, c'est-à-dire la commercialisation de produits ou procédés, notamment par la participation à la création d'entreprises, se fera sans doute principalement au niveau régional probablement par les SATT.

**Cette mission de transfert réduira automatiquement l'effort de la recherche fondamentale** puisque, du point de vue du temps alloué, elle sera en compétition avec la mission de recherche. Toutes les catégories vont être concernées : chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens (y compris les fonctions administratives).

De plus, l'ANR se concentre sur des **dispositifs qui sont fortement orientés vers le transfert et programme de nouveaux recrutements de CDD** : appels d'offres thématiques et gestion du Grand Emprunt (I dex, labex, etc).

**II) Quelques avancées sont tout de même à noter** comme, par exemple, la prise en compte du doctorat pour les recrutements dans les corps de la Fonction Publique au-delà de l'ESR, avec sans doute des résistances dans certains secteurs pour la mise en œuvre sur le terrain.

**III) Des discussions difficiles sont prévisibles pour les décrets d'application de cette loi.** Une trentaine de décrets sont prévus, mais quelques-uns concerneront particulièrement les EPST et leurs personnels.

La consultation des syndicats doit commencer dès juillet pour une réforme annoncée du statut des enseignants-chercheurs. La discussion pour le toilettage des statuts des personnels des EPST a été annoncée pour l'automne. On peut s'attendre, pour les personnels des EPST, à des débats sur le rapprochement avec l'enseignement et sur la prise en compte de la mission de transfert dans l'évaluation, dans les salaires et les carrières. Le blocage des carrières viendra forcément sur le tapis, ainsi que le devenir de la Prime d'Excellence Scientifique (PES). Les discussions de

l'architecture des carrières, à l'automne pour l'ensemble de la fonction Publique, risquent aussi de percuter la discussion dans l'ESR.

Les décrets concernant les CUES (périmètre, gouvernance, rapport entre les membres...) sont aussi un enjeu très important pour les personnels de recherche et donneront lieu vraisemblablement à de sérieuses luttes de pouvoir. Ces discussions risquent de durer des mois, voire plus. Le choix des CUES qui vont structurer l'ESR dans la région parisienne est encore en suspens.

**IV) Le Parlement a prévu une programmation pluriannuelle des moyens de la Stratégie Nationale de Recherche (SNR), mais la date d'application de ce dispositif n'est pas fixée !** Pour 2014, la lettre de cadrage pour l'ESR prévoit une baisse des moyens.

**Soyons prêts à nous mobiliser sur le budget et les décrets d'application.**

Michel PIERRE

## Elections

### Résultats des élections pour le CA du CNRS

Le SNTRS-CGT remercie tous ceux qui lui ont fait confiance pour l'élection des représentants des personnels au Conseil d'Administration en confirmant sa place de premier syndicat du CNRS. Votre élue au Conseil d'Administration, Josiane Tack, portera les valeurs d'une recherche publique qui défend ses personnels. Le SNTRS-CGT progresse en pourcentage : 22,87% contre 22,55% en 2009. Les quatre syndicats ayant un élu sont le SNTRS-CGT (22,87%), le SGEN-CFDT (22,13%), le SNCS-FSU (18,23%) et l'UNSA-Recherche (12,21%).

Cependant la participation a encore baissé. Elle atteint maintenant 30,3%, en baisse de 2,3% par rapport à 2009, soit une perte de 607 votants. L'enjeu de ce scrutin a été visiblement sous-estimé par les personnels, pour lesquels l'image du CNRS est de plus en plus brouillée. Pourtant, l'avenir du CNRS et sa place dans le dispositif de recherche dépendent fortement de la capacité de ses agents à le défendre.

La mobilisation sera nécessaire dans les mois à venir pour défendre notre retraite, notre pouvoir d'achat et le budget de la recherche. Le SNTRS-CGT sera à vos côtés.

<b><i>Elections au Conseil d'Administration du CNRS – 2013</i></b>												
	Inscr.	Votants	Bl. N.	Expr.	SNTRS CGT	SNCS FSU	SGEN CFDT	SNIRS CGC	SNPTES UNSA	SNPREES FO	SUD	Divers
<b>2013</b>	<b>27406</b>	<b>8306</b> 30,31%	<b>195</b>	<b>8111</b>	<b>1855</b> 22,87%	<b>1479</b> 18,23%	<b>1795</b> 22,13 %	<b>650</b> 8,01%	<b>990</b> 12,21%	<b>442</b> 5,45%	<b>900</b> 11,10%	
2009	27342	8913 32,60%	212	8701	1962 22,55%	1904 21,88%	1822 20,94	617 7,09%	896 10,30%	562 6,46%	733 8,42%	205 2,36%
2005	25154	11118 44,20%	244	10874	2509 23,07%	1957 18,00%	2666 24,52	1109 10,20%	689 6,34%	803 7,38%	838 7,71%	303 2,79%
<b>Différence 2013-2009</b>	<b>64</b>	<b>-607</b> <b>-2,29%</b>	<b>-17</b>	<b>-590</b>	<b>-107</b> <b>0,32%</b>	<b>-425</b> <b>-3,65%</b>	<b>-27</b> <b>1,19%</b>	<b>33</b> <b>0,92%</b>	<b>94</b> <b>1,91%</b>	<b>-120</b> <b>-1,01%</b>	<b>167</b> <b>2,67%</b>	<b>-205</b> <b>-2,36%</b>
Différence 2009-2005	2188	-2205 -11,60%	-32	-2173	-547 -0,01	-53 0,04	-844 -0,04	-492 -0,03	207 0,04	-241 -0,01	-105 0,01	-98 0,00
<b>Les élus :</b>					<b>1</b> <b>(-)</b>	<b>1</b> <b>(=)</b>	<b>1</b> <b>(=)</b>	<b>0</b>	<b>1</b> <b>(+)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## *CNRS et politique de site :* *Miroir aux alouettes où les personnels sont les dindons de la farce.*

Lors de son audition pour son adoubement à la présidence du CNRS en janvier 2010, Alain FUCHS avait signifié son soutien à la réforme des universités entamée par le gouvernement Sarkozy avec, comme corollaire, l'accompagnement de cette politique par les organismes de recherche aux dépens de leur propre autonomie. Dans le cadre de cette orientation de politique générale qui n'a pas été remise en cause par le gouvernement Hollande, la Direction du CNRS édicte comme priorité pour l'établissement la mise en place d'une politique de partenariat « de site ». Avec toujours le même objectif : répondre aux « changements du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) », comme s'il s'agissait d'un système de contraintes fatales en dehors duquel point de salut. La Direction vante ses vertus d'adaptation à ces évolutions et justifie ainsi son abnégation aux contingences locales et ministérielles.

### **Mais qu'est-ce qu'un site ?**

Nous sommes loin des stratégies de développement scientifique basées sur la connaissance précise de ce que font les laboratoires et de la cohérence d'une politique nationale de recherche. Nous sommes loin aussi d'un plan de réindustrialisation sur l'ensemble des territoires. Un premier élément d'inspiration semble venir de la carte de localisation des Labex et des Idex et de sa superposition à la carte de répartition des ressources CNRS. A ce stade, nous ne sommes donc pas surpris que le « profil du site se dégage peu à peu » mais que sa notion ne soit pas figée du fait d'une « évolution avec la dynamique scientifique locale ». Le site peut donc désigner une *ville* comme Toulouse, une *académie*, comme Grenoble, une *région* comme la Lorraine, une *inter-région* comme la Bourgogne Franche Comté, avec ce cas particulier qu'est l'Île-de-France, véritable poil à gratter pour la Direction du CNRS. Et, finalement: un site « coïncide souvent avec un PRES ». Concernant Paris, les sites pourraient correspondre aux Initiatives d'Excellence ou Idex, bien que ce ne soit pas clair partout, car certains « sites » n'incluent pas nécessairement tout ce qui se trouve dans le périmètre de l'Idex.

Au final, la Direction discute avec qui veut discuter, c'est-à-dire qu'elle discute avec qui elle peut... Le résultat de cette tactique est faible puisqu'en quatre ans de présidence, nous ne dénombrons que trois conventions signées (Bordeaux-Pau, Clermont-Ferrand, Lorraine).

Au-delà des sarcasmes et des railleries, on rit jaune, car derrière ce flou conceptuel se cache une volonté de fusionner, rationaliser les unités avec de très fortes restructurations en cours. La fréquence du lapsus « Idex », pour désigner un « site », reste anormalement élevée pour que l'on ne s'en inquiète pas. Les conventions Idex déjà

signées n'ont pas été annulées, ni d'ailleurs les procédures de signatures des autres projets lauréats. Ces conventions vont engager le CNRS sur des emplois et des moyens financiers à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros par an (probablement plus d'un milliard) sur essentiellement le périmètre des Labex, sans que le poids du CNRS ni de ses personnels dans les instances décisionnelles ne correspondent à l'ampleur de leur contribution. Le montant des ressources allouées par le CNRS et des autres EPST aux 8 Idex reste, à ce jour, très difficile à évaluer précisément, mais ils en assureront sans aucun doute plus de 80% du financement essentiellement en masse salariale, mais aussi en crédits de fonctionnement par le soutien aux équipements (TGIR par exemple). **Dans le contexte d'austérité budgétaire, se pose la question des capacités du CNRS à développer sa propre politique scientifique.** La Direction, perroquet des injonctions ministérielles, défend l'idée qu'il y aura 20 à 25 sites universitaires répartis sur l'ensemble du territoire national. Qu'en sera-t-il avec les communautés d'universités et d'établissements que préconise le projet de loi ESR avec un pouvoir prédominant des régions ? Quel poids le Centre aura dans ces communautés, si ce n'est celui d'y apporter des personnels ? Quel sera le statut des personnels du CNRS engagés dans les conventions de consortium des Idex ou des communautés d'établissements ?

### **Qui décide de quoi ?**

Chaque délégation régionale se doit de développer la politique de site du CNRS. Or la « politique de site » n'a aucune existence juridique : contrat ? Convention ? Qui signe ? Les processus de décision n'impliquent aucune des instances représentatives de la communauté scientifique, pas plus qu'une connaissance précise des mouvements de personnels et des unités. Le chef d'orchestre se révèle être désormais le directeur scientifique référent (DSR), aussi invisible pour les personnels du CNRS qu'omniscient pour rationaliser tous les champs disciplinaires d'un site. Le DSR est ainsi la « voix unique du CNRS qui négocie la politique scientifique du site ».

La Direction décline les axes de la participation du CNRS à la « structuration recherche du site » comme autant de pétitions de principe : 1) participer à l'édification de grandes universités pluridisciplinaires de recherche ; 2) renforcer la reconnaissance et l'attractivité du site grâce à la détection de ses points forts ; 3) conforter et valoriser les secteurs originaux qui caractérisent les sites plus petits ou les établissements isolés ; 4) favoriser les travaux innovants aux interfaces, mettre en réseau.

La Direction prône comme une panacée la mise en réseau qui viserait à conforter la vision nationale du CNRS. Si celle-

ci s'avère bénéfique pour faciliter les relations professionnelles et scientifiques sur une ou plusieurs disciplines, elle ne constitue pas le fondement d'une véritable stratégie scientifique. La Direction du CNRS se trouve même en contradiction avec ses propres annonces de renforcement de la pluri et de l'interdisciplinarité, quand sa Mission pour l'Interdisciplinarité (MI) commence à démanteler ses premiers réseaux de la Mission Ressources et Compétences Technologiques (MRCT).

On passe de l'inquiétude à la consternation, lorsque la Direction nous explique les outils de la politique de site : 1) les Programmes d'Investissements d'Avenir avec les structures en -EX ; 2) les conventions « de site » quinquennales ; 3) les Projets exploratoires premier soutien (PEPS) « de site » ; 4) les accueils en délégation.

Les accueils en délégation, qui représentent une partie importante (environ 5,4 millions d'euros) de cette peau de chagrin qu'est devenu le budget hors masse salariale du CNRS, sont présentés comme un des leviers de la stratégie scientifique partagée avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En 2012, ceux-ci ont été à 90 % distribués sur les grands sites, et à 10 % distribués sur les petits sites, cette distribution excluant du dispositif de nombreuses « petites » UMR. Pire, la procédure ne fait apparaître l'évaluation par les sections du Comité national que de façon allégorique alors que leur connaissance des sites est bien meilleure que celle qu'en ont les DSR, dont le rôle reste toujours aussi surprenant qu'énigmatique. Comment sont sollicités les directeurs d'unités ? Comment concilier tous les arbitrages sur un « site » ? Que reste-t-il de « national » dans cette « politique de site », où l'on semble aller du local au local ?

### **Enfin qui tire les ficelles ?**

La Direction a abdiqué à promouvoir une quelconque stratégie scientifique qui réponde à une politique nationale cohérente propre à l'établissement.

Les grands pôles ESR territoriaux s'organisent autour du transfert de l'enseignement supérieur et de la recherche vers le monde économique. Ils entrent dans une vision européenne de compétitivité de la connaissance et de spécialisation régionale à visée économique. Selon celle-ci, les aides, les efforts et les ressources doivent être concentrés sur des secteurs d'activité innovants, à fort potentiel de croissance, dont les retombées en termes d'innovation devront être mesurables et aboutir, à court ou moyen terme, à des applications. Dans ce cadre, apparaît un nouvel avatar de la régionalisation de l'ESR : les régions sont appelées à définir les points forts de leur économie avec en miroir les thématiques de recherche nécessaires à leur

développement. Cela s'appelle la « stratégie de spécialisation intelligente » (en anglais Smart Specialisation Strategies ou S3) qui sera le socle du financement des prochains projets européens FEDER. Les conseils régionaux traitent directement avec Bruxelles des choix à retenir. La Direction du CNRS, fidèle à son rôle d'assistant (de courroie de transmission ?), a décidé de se mettre au diapason de cette logique. En lien avec l'Acte III de la décentralisation, le projet de loi ESR voté au parlement transpose dans l'enseignement supérieur l'idée d'une Europe faite de régions se battant entre elles pour une plus grande attractivité.

### **Quel avenir pour le CNRS ?**

L'existence du CNRS est aujourd'hui menacée. Comme l'existence de son corps de chercheurs publics à temps plein est conditionnée à la sienne, celle-ci aussi est remise en cause par l'obligation prochaine qui lui sera faite de passer contrat avec les « nouvelles communautés d'établissements ». La première version de l'article 43bis du projet de la loi Fioraso anticipait ce transfert des chercheurs (et ingénieurs de recherche ?) des EPST vers l'université. Finalement la rédaction ultime de cet article ne concerne que la mobilité des enseignants-chercheurs, mais l'intention était bien présente et ce vieux serpent de mer resurgira si les personnels organisés avec leurs syndicats ne maintiennent pas leur vigilance.

Cette notion nouvelle de contrat local heurte la vocation essentielle des établissements nationaux à passer contrat avec l'Etat et à ne devoir des comptes qu'à lui. Si la Direction du CNRS s'entête à passer des conventions locales sans chercher à élaborer ni à conserver la maîtrise d'une politique nationale, le CNRS perdra sa raison d'être et ses personnels leurs statuts, qui les protègent encore des fluctuations économiques.

La Direction du CNRS apparaît de plus en plus nettement comme l'instrument d'enjeux et d'objectifs extérieurs au CNRS. Elle ne porte aucun projet de politique scientifique cohérent à l'échelle nationale, pas plus qu'elle ne propose de solutions pour parer au localisme des conseils scientifiques d'université. En quatre ans, elle ne sera parvenue qu'à passer trois conventions de site, ce qu'il faut bien nommer un échec cuisant. « *Politique de site* » et « *excellence* » sont deux expressions constitutives d'un rideau de fumée visant à dissimuler le prochain plan social du CNRS dont l'allocation territorialisée des ressources ne constitue que les prémisses.

Lise Caron et Garcia Oliver

## *Le CNRS et les Initiatives d'Excellence (IDEX)*

Le 27 juin, le Conseil d'Administration (CA) du CNRS avait à son ordre du jour la position du CNRS sur les IDEX et la participation à deux d'entre eux, l'IDEX de Paris-Saclay (IPS) et celui d'Aix-Marseille (A\*MIDEX). Trois documents étaient soumis au vote : le premier sur la position de principe de participation du CNRS aux IDEX, et deux autres, l'un sur IPS et l'autre sur A\*MIDEX. La réunion du CA avait été précédée de celle du Comité Technique (CT). Le CT du CNRS avait rejeté à l'unanimité des représentants des personnels ces trois textes et voté la motion ci-dessous. Convoqué à nouveau le 20 juin, le CT a reconduit le vote unanime de rejet. Le Conseil Scientifique s'était aussi prononcé le 27 mai contre la participation aux IDEX, tout en soutenant la politique de site de l'Établissement. Le CA, faisant peu de cas des avis de ses propres instances, a voté pour les trois propositions de délibérations, seuls les 4 élus des organisations syndicales et les 2 représentants du monde du travail ont voté contre.

### **Rappel de l'historique des IDEX**

Instauré par le gouvernement Sarkozy, le Commissariat Général aux Investissements (CGI) avait orchestré le programme Investissement d'Avenir : LABEX, EQUIPEX, IDEX, etc. Ces opérations ont été financées par le biais du Grand Emprunt. Les 8 IDEX sélectionnés ont reçu une dotation en capital, dont ils ne peuvent utiliser que les intérêts annuels (taux autour de 3,4% en 2012) : UNISTRA (Strasbourg), IDEX Bordeaux, Paris Sciences et Lettres (PSL), Aix-Marseille University (A\*MIDEX), IDEX Paris-Saclay (IPS), Sorbonne Université (SUPER), Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et Université de Toulouse (UNITI).

Le SNTRS-CGT avait combattu, avec d'autres, cette opération pour les raisons suivantes : la mise en concurrence des universités pour n'en sélectionner que quelques-unes, la notion de périmètre d'excellence qui revenait à sous-doter financièrement les laboratoires et les formations en dehors du périmètre, l'obligation d'intégrer l'innovation et le transfert vers le monde économique dans les orientations de recherche et la transformation totale de la gouvernance pour éliminer la présence des élus et renforcer l'exécutif. La mise en place des IDEX permettait aussi de limiter la politique scientifique nationale autonome des organismes au profit des « grandes universités de recherche » et d'accélérer la transformation du CNRS en agence de moyens. Tout cela finalement à peu de frais, puisque les intérêts versés annuellement représentent au mieux 3% environ du budget global des sites (universités + organismes), salaires inclus. C'est l'effet de levier de ces 3% qui est politiquement considérable en termes de transformation du rôle du CNRS.

Le CGI sous la présidence de René Ricol a sélectionné ces 8 IDEX en faisant de la transformation de la gouvernance un point essentiel. Depuis le changement de gouvernement, Louis Gallois a pris la présidence du CGI mais rien n'a changé dans les orientations. Il souhaite même renforcer l'effort de transfert vers les applications industrielles dans les appels d'offre à venir. Le CGI reste toujours indépendant du ministère et est rattaché directement au Premier ministre, y compris pour le financement des opérations dépendant du MESR. Il n'est pas sûr que la gouvernance des IDEX passe sous la coupe des futures communautés d'université, comme le déclare Madame Fioraso. Les orientations explicitées dans les documents du projet d'origine (excellence, gouvernance, emploi précaire sous formes diverses), restent d'actualité. En 2012, l'ANR qui gère les budgets du Grand Emprunt a édité les conventions d'attribution des aides financières. L'évaluation des IDEX et la décision de les poursuivre ou non après les 4 ans revient uniquement au CGI sur la base d'indicateurs quantitatifs largement critiqués.

### **La démarche du CNRS**

La politique de « site » reste toujours au cœur de la démarche de la Direction du CNRS : l'organisme doit accompagner les futures grandes universités. La Direction du CNRS joue de l'argument qu'elle affecte aujourd'hui annuellement à l'ensemble des 8 sites porteurs d'IDEX un peu plus d'un milliard d'euros (masse salariale et crédits Fonctionnement, Equipement, Investissement [FEI]), soit 56% des ressources totales allouées annuellement par le centre aux structures de recherche ou de services (66% si on y ajoute les deux pôles d'excellence émergents) et donc les conventions ne font que formaliser cet effort.

Nous en sommes maintenant à la signature des accords de consortium spécifiques à chaque IDEX, accords qui auront force de loi. L'établissement en charge de la coordination, le plus souvent une université ou une fondation, est le seul partenaire de l'IDEX à avoir signé la convention attributive de l'ANR, ce qui fait dire aux services juridiques du CNRS que l'établissement n'est pas lié d'une manière statutaire aux textes conventionnels et qu'il préserve ainsi ses prérogatives en terme d'orientations scientifiques et de recrutements. Cependant, la convention de consortium définit bien les modalités d'exécution et de financement du projet d'IDEX dans cinq annexes (qui ne sont d'ailleurs pas toutes actualisées voire renseignées) et dans lesquelles il est écrit noir sur blanc que les partenaires délèguent leurs compétences, notamment dans « *le développement des relations avec les entreprises, le soutien à l'innovation, l'établissement, l'exécution et le suivi d'une stratégie coopérative commune en recherche et formation et le*

premier niveau de contractualisation avec l'État et les organismes de recherche ».

### Contribution du CNRS aux IDEX

Ces accords de consortium sont complétés par des notes aux administrateurs où la Direction du CNRS précise la nature de la gouvernance et ses engagements pour chacun des IDEX. Pour la gouvernance, le CNRS se soumet entièrement à celle de l'IDEX, une Fondation de Coopération Scientifique (FCS) pour Saclay et une Fondation universitaire pour Aix-Marseille. Précisons, pour mémoire, que si les personnels n'ont qu'une petite place à la FCS de Saclay dans un sénat académique (les syndicats ont appelé au

boycott de ces élections), ils n'en ont aucune à la Fondation universitaire A\*MIDEX.

Concernant la contribution du CNRS, rien n'est clair. Elle est estimée à partir du potentiel scientifique mobilisé sur l'ensemble des unités CNRS du site qui contribuent à l'IDEX. Cela se traduit par un plafond de masse salariale évaluée sur 4 ans et d'Equivalents Temps Pleins Travaillés (ETPT) des personnels chercheurs et ITA permanents CNRS payés sur subvention d'État.

IDEX	Potentiel RH (M€, non environné) sur 4 ans	Potentiel RH (ETPT) – année 2012
IDEX PSL*	304	929
IDEX Bordeaux	294	1008
IDEX UNISTRA	335	1128
IDEX IPS	996	3192
IDEX AMIDEX	515	1671
IDEX SUPER	518	1615
IDEX UNITI	500	1688
IDEX USPC	393	1218

Potentiel RH (ETPT) : Total d'ETPT personnels chercheurs permanents (sur les 8 IDEX : 9449 ETPT)

Selon l'annexe 3 des conventions de consortium, le CNRS s'engagerait à maintenir ces ressources sur un niveau d'investissement global dans une logique de site, sous la double réserve de l'évaluation scientifique des projets ainsi que des ressources et niveaux d'emplois définis annuellement par les lois de finances. Dans cette annexe 3, les chiffres sont très proches de ceux du tableau ci-dessus et nettement supérieurs à ceux annoncés dans l'accord de consortium. On ne sait pas ce qui aura force de loi.

L'apport du CNRS qui apparaît dans les notes soumises au vote du CA serait, selon la direction du CNRS, le seul

engagement à valeur juridique du CNRS envers l'IDEX. **Son calcul repose sur une fraction de la masse salariale (50 à 60%) des seules unités impliquées dans les projets LABEX énumérés dans l'annexe 2 de la convention.** Le taux de la masse salariale CNRS est arrêté après concertation avec les partenaires ; il est censé traduire la position et le poids du CNRS sur le site, selon trois critères : l'interdisciplinarité, l'international et l'innovation. Par conséquent, les chiffres figurant dans l'annexe 3 de la convention présentés au stade de la soumission des projets n'auraient qu'une valeur purement informative !

Note présentée au CA : apport du CNRS sur 4 ans en masse salariale		
Saclay	401 millions	soit 1285 personnels
Aix Marseille	161 à 193 millions	soit 522 à 626 personnels

Le débat au CA n'a pas du tout éclairci ce point. La contribution réelle du CNRS aux IDEX est impossible à évaluer précisément, ni d'ailleurs le périmètre des laboratoires sur lequel l'engagement du CNRS pourra

s'étendre. D'autant qu'une grande partie des financements de fonctionnement et des nouveaux recrutements IDEX restent à la charge des partenaires dont le CNRS.

Lise Caron et Daniel Steinmetz

Les fiches sur IDEX et AMIDEX sont disponibles sur le site du SNTRS-CGT : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1065>



## *Financement de la Recherche et Technologie par les collectivités territoriales de métropoles\**

Les politiques publiques de soutien à la recherche et à l'innovation sont mises en œuvre au niveau européen (Programme Cadre de Recherche et Développement, fonds structurels...), au niveau national dans le cadre de Mission recherche et Enseignement supérieur (MIREs) et au niveau régional associant l'État et les collectivités territoriales (Contrat de Plan État Région, CPER).

Pour 2010, le projet de loi de finances de la MIREs représentait 15.156 M€, les budgets R&T des collectivités territoriales représentaient 1.191M€ et les contributions de l'État français au PCRD 1.054M€, soit respectivement 87.1%, 6.8%, 6.1% du budget recherche et développement.

Les collectivités territoriales sont constituées par les conseils régionaux, les conseils généraux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui sont constitués par les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, métropoles) et les EPCI sans fiscalité propres (Syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple).

### Stagnation du financement depuis 2010

Le budget consacré par l'ensemble des collectivités territoriales de métropole pour la recherche et le transfert de technologies (R&T) a connu une croissance de 14% de 2006 à 2009, puis a diminué en 2010 de 5% pour croître à nouveau de 2.3% en 2011 sans toutefois atteindre le niveau de 2009. Le montant de 2012 est très proche des 1.22 milliard d'euros de 2011.

### Structure du financement

Le financement d'opérations immobilières représente chaque année près de 33% du budget de R&T. 70% de ce financement est dans le cadre du CPER. Celui dédié aux opérations de transfert de technologie et d'aides au PME représente 30% dont la moitié au bénéfice des collaborations public/privé. Le soutien aux projets de recherche des organismes publics représente de 12 à 14% du budget de R&T, le plus souvent des projets sur des thématiques spécifiques. 8% du budget de R&T sont consacrés à l'équipement de laboratoires publics. Quant au soutien aux pôles de compétitivité, il s'établit à 14% du budget de R&T.

### Part des différentes collectivités territoriales

Les conseils régionaux apportent 69%, les conseils généraux 16% et les EPCI 15% du financement de la R&T.

### **Conseils régionaux**

L'implication des conseils régionaux dans le financement de R&T est depuis 2007 renforcée par la mise en œuvre des Stratégies régionales d'innovation (SRI).

Chaque année les conseils régionaux allouent près de 3% de leurs budgets primitifs à la R&T.

Les activités de R&D sont fortement concentrées dans un faible nombre de régions. La part dans la dépense R&D métropolitaine est de 41% en Île-de-France, 12% en Rhône-Alpes, 8% Midi-Pyrénées, 7% PACA, ~4% Languedoc-Roussillon et Bretagne, et ~3% Aquitaine (données 2010).

Les financements R&T des conseils régionaux de la métropole se concentrent sur 2 objectifs : 1°) opérations immobilières 33% ; 2°) transfert de technologie et aides aux entreprises « innovantes » 28%.

Viennent ensuite les projets de recherche 15%, les aides aux chercheurs (dont 75% en allocations de recherche) 12%, les équipements de laboratoires 7%, diffusion de la culture scientifique 2%.

### Poids financier des CPER

Pour la période 2007-2012, le montant investi par les conseils régionaux pour des opérations de R&T réalisées dans le cadre des CPER 2007-2013 est évalué à 1.4 milliards d'euros. Quatre conseils régionaux y apportent plus de 100 millions d'euros chacun : Île-de-France, Pays de Loire, Nord-Pas de Calais et Aquitaine. Près de 2/3 du budget R&T des conseils régionaux inscrits dans le cadre des CPER concernent le financement d'opérations immobilières.

### Conseils généraux

Le financement de la recherche représente 0.3% de l'ensemble des budgets primitifs des départements de France métropolitaine et apporte 16% de l'ensemble du budget de R&T de l'ensemble des collectivités territoriales de métropole. 70% du budget des conseils généraux de métropole proviennent de 4 régions : Île-de-France, Rhône Alpes, PACA, Bretagne.

Trois quarts des financements sont dédiés aux transferts de technologie et aux aides aux entreprises « innovantes » notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et des opérations immobilières. En 2011, 39% des financements des conseils généraux pour la R&T concernent des opérations immobilières et une proportion identique les transferts de technologie et aides aux entreprises, 8% les laboratoires publics pour des projets de recherche, 6% pour leur équipement.

35% des budgets R&T des conseils généraux sont réalisés dans le cadre des CPER (dont 93% concernent l'immobilier).

### Communes et EPCI

La part respective des communes et EPCI est de 12% et 88% dans le financement de la R&T et s'établit à 15% de la dépense totale de R&T par les collectivités territoriales de métropole.

Il se répartit ainsi : 40% aux opérations immobilières, 28% aux transferts de technologie, 10% au financement de projets de recherche des laboratoires publics, 8% pour les équipements de laboratoires, 7% pour la diffusion de la culture scientifique.

#### Pôles de compétitivité

91% des conseils régionaux, 71 % des conseils généraux, 57% des communes et EPCI déclarent financer les pôles de compétitivité.

14% du budget de R&T global des collectivités territoriales de métropole ont été alloués en 2011 aux pôles de compétitivité, soit 166 millions d'euros. 108 millions provenant des conseils généraux (soit 13% de leur budget de R&T), 35 millions provenant des conseils généraux (soit 17.5% de leur budget de R&T), 22 millions provenant des communes et EPCI (soit 14% de leur budget de R&T)

Les conseils généraux, communes et communautés de communes s'investissent plus dans les pôles que les conseils régionaux.

En 2011, cinq régions avaient un budget R&T consacré aux pôles de compétitivité supérieur à 10 millions d'euros : Île-de-France (42M€), Rhône-Alpes (30M€), Bretagne (16M€), PACA (14M€), Midi-Pyrénées (13M€).

#### **En conclusion**

Au nom de l'aide à la recherche, et avec l'illusion des créations d'emplois qui en découleraient, les collectivités territoriales accompagnent pour l'essentiel la politique du pouvoir. Au nom de l'aide à l'innovation, les impôts locaux financent les start-up qui finiront rachetées par les grands groupes. Ces derniers bénéficieront ainsi des procédés finalisés, éprouvés alors qu'ils n'auront pris aucun risque dans leur conception.

Gilles Mercier

*\*Enquête réalisée en 2012 par la Direction générale pour la recherche et l'innovation du MES*

## **Vie des sections**

### *A l'Inserm, les personnels sont en souffrance !*

En 2014, l'Inserm aura 50 ans. Rappelons qu'il y a peu, suite au rapport d'un certain Elias Zerhouni commandité par le précédent Président de la République, l'Inserm devait disparaître avec les sciences de la vie du CNRS dans un Institut du Vivant qui, fort heureusement, n'a jamais vu le jour. E Zerhouni a depuis été recyclé par Sanofi/Aventis où, pour assurer la rentabilité de l'entreprise, il ferme les centres de recherche et dégraisse les effectifs.

Pour marquer cet anniversaire, la Direction Générale, qui n'avait pas craint d'encenser le rapport Zerhouni, organisera des festivités où le gratin institutionnel sera invité. N'en doutons pas, les discours d'autosatisfaction fleuriront. L'Inserm va bien, les indicateurs, ces fameux indicateurs, le montrent ! Depuis 5 ans, 7000 publications sortent annuellement de ses laboratoires, soit une augmentation de 39% ! L'Institut joue un rôle de leader dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche en sciences de la vie et de la santé. Inserm Transfert gère plus de 1000 brevets dans son portefeuille etc. ! Sonnez hautbois, résonnez musettes ! L'Inserm est au firmament de l'excellence ! Pour l'institutionnel, côté cour, tout va bien, mais côté jardin, c'est-à-dire du côté de ceux qui font la recherche dans les laboratoires ou qui y contribuent dans les services, c'est quelque peu différent !

#### **Les personnels des laboratoires et des services.**

Ce qui domine à l'Inserm ...

#### ➤ **C'est la précarité**

La dérégulation du travail est telle à l'Inserm que 40% des personnels travaillant dans les laboratoires et les services de l'Institut sont des précaires ! La Direction Générale n'a que mépris pour eux. Afin de les empêcher de bénéficier de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet) et de celle de 11 janvier 1984 dans sa version consolidée du 19 décembre 2012, elle les vire comme des malpropres ! De même, la charte des précaires n'a d'autres buts que d'échapper à l'application de la loi du 11 janvier 1984 en réduisant, pour la plupart des précaires, la durée du contrat à 3 ans. La Direction Générale et le Ministère ne veulent pas résorber la précarité, qui concerne toutes les catégories de personnels car elle est à la base du système de pilotage de la recherche par appels d'offre. Cette précarité endémique est génératrice d'inefficacité, de gâchis. Elle fragilise non seulement l'outil de recherche, mais aussi son armature gestionnaire, par la perte récurrente de compétences, de savoir-faire. Elle est un facteur de démotivation à cause le temps passé à former des agents qui ne restent pas.

#### ➤ **C'est la déqualification du travail**

##### Les rémunérations

La recherche est le secteur de la fonction publique où la déqualification du travail est la plus importante par la faiblesse des rémunérations et des primes.

Les périodes de précarité sont d'autant plus longues que la qualification est élevée, ce qui pénalise d'autant plus les femmes.

Le rapport salaire/SMIC pour le 1<sup>er</sup> échelon (zone de résidence 1) est de 2.7 et 2.2 pour les DR1 et DR2, 1.6 pour les CR1, 1.9 et 1.4 pour les IR1 et les IR2, 1.8 pour les IE1, 1.2 pour les IE2 les SARCE et SARCS, 1.1 pour les AI, les TCS, 1 pour les TCN, les AT. La recherche est smicardisée ! Même si les agents, après plusieurs années de précarité, sont recrutés au dessus du 1<sup>er</sup> échelon, la recherche publique ne peut être attractive avec des niveaux de rémunération aussi bas.

#### Les carrières

Elles n'ont rien d'attractif. Près de 22% des CR1 sont bloqués au 9<sup>e</sup> échelon atteint dès 45 ans. Près de 25% des DR sont bloqués au dernier échelon de leur grade. Plus de 12% des IR sont bloqués en fin de grille.

Si la réforme dite du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B a relevé de façon modeste les premiers échelons des TCN, elle a ralenti la progression dans leur carrière rendant quasiment impossible, sauf pour ceux qui sont actuellement en fin de carrière, d'atteindre le haut de la grille. Concernant les changements de corps au choix, il y a cette année 39 possibilités pour les IR, IE, AI et TCN. En 2012, il y en avait 52, soit une perte de 13 postes.

Concernant les avancements de grade au choix, il y a cette année 101 possibilités, alors qu'il y en avait 138 en 2012, soit en perte de 37 possibilités.

#### ➤ **C'est la souffrance au travail**

Avec la RGPP, appelée maintenant MAP (Modernisation de l'Action Publique), il faut faire plus avec moins ! La mutualisation fait des dégâts en particulier dans les centres pour les personnels de laverie et de secrétariat. Les personnels Inserm se retrouvent avec une charge de travail accrue dans un environnement qui n'est plus celui de l'Inserm et souvent sous la hiérarchie de personnels non Inserm. Il en découle une perte d'identité, une impossibilité de faire part de ses difficultés de travail.

La pression au travail, due à la baisse des moyens humains et matériels, se traduit par une multiplication des cas de harcèlement.

Dans les laboratoires, l'évaluation scientifique a fait place à la notation par le chiffre et les indicateurs. Une obsession : décrocher des contrats, afin d'éviter le verdict négatif de la grande faucheuse, l'AERES. Il faut décrocher des projets de recherche rentables c'est-à-dire liés aux applications, publier dans des revues « people ». La recherche reposant sur les contrats dans un climat d'austérité, c'est le conformisme, l'originalité est devenue une intruse ! Les scientifiques sont devenus des managers et les DU des chefs du personnel. Les scientifiques souffrent de cette organisation du travail qui est contraire aux principes de la profession. Il n'y a plus de plaisir à travailler, l'ambiance dans les laboratoires s'en ressent.

Certains DU n'hésitent pas à faire pression sur leurs personnels pour qu'ils gardent le silence lors des visites d'unité ! Les personnels souffrent dans leur laboratoire mais pour la Direction Générale... tout va très bien, Madame la Marquise !

Cette souffrance intériorisée a pour corollaire une démotivation que les primes ne peuvent compenser.

Dans ce contexte, avec en plus un nombre ridicule de postes chercheurs et ITA ouverts au concours, il n'y a rien d'étonnant à ce que les jeunes se détournent de la recherche.

Les illusions sur le changement ont fait place à la morosité, au découragement. En effet, le changement c'est pire qu'avant car l'austérité ne cesse de se renforcer.

Mais il faut se méfier de l'eau qui dort ! La réduction continue des moyens, la paupérisation des personnels, la mise à la porte de plus en plus massive des CDD, le dirigisme de la Direction ont des limites. Les CDD de Nantes ont montré la voie en faisant savoir au PDG de l'Institut qu'ils ne sont pas des Kleenex !

Il se peut que les tacherons des laboratoires et des services s'invitent à la table des princes lors des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut.

Section INSERM

## **Vie des sections**

### *L'IRD aujourd'hui : état des lieux et perspectives*

Au mois de septembre 2013, cela fera cinq ans que le Siège de l'Institut de Recherche pour le Développement aura été délocalisé à Marseille. Si cela peut paraître déjà loin, il n'empêche que l'établissement continue d'en payer le prix fort : turn-over important du personnel administratif, emploi massif de contractuels (15,6 % des effectifs en 2011), difficulté à établir des procédures simples et claires, démotivation du personnel, etc. La loi Sauvadet n'a permis d'identifier qu'une dizaine de contractuels répondant aux critères et seuls six postes « réservés » seront soumis à concours. L'impact de la délocalisation a aussi été amplifié par la modification de l'organigramme du Siège en 2010, où

l'agence de moyens AIRD a été érigée en direction et s'est accaparée une bonne partie du personnel des fonctions d'appui à la recherche (communication, valorisation, formation, etc.) de l'opérateur de recherche. Sa mission principale est de drainer des financements destinés à de grandes opérations de recherche pour le développement au Sud et ainsi mobiliser les partenaires nationaux (EPST et universités) intéressés par la recherche au Sud. Aujourd'hui, mises à part quelques initiatives (par exemple « la grande muraille verte », censée couvrir de végétation le sahel de Dakar à Djibouti), l'agence s'est avérée incapable d'atteindre ses objectifs de levée de fonds, et n'a même pas suscité

l'intérêt de ses partenaires nationaux, ce qui fait que la Direction envisage de s'en débarrasser en l'externalisant. Pour enfoncer le clou, le STREM-SGEN-CFDT a commandité fin 2012 (NDLA : initiative unilatérale) un audit auprès des ministères de tutelles (MESR et Affaires Étrangères), dans le but de faire éjecter le président Michel Laurent. Cet audit, pour lequel notre section a été sollicitée, s'est déroulé au printemps 2013, et le rapport de la commission vient d'être communiqué à la Direction (CA du 28 juin 2013). Du coup les rumeurs ont commencé à circuler, dont certaines soulevaient l'hypothèse d'une dissolution de l'organisme à court terme ou, au moins, une intégration au CNRS en tant qu'institut. Par ailleurs, un plan d'optimisation des fonctions support vient d'être validé par le CTEP et voté au CA. Les principales cibles de l'optimisation sont les représentations de l'IRD à l'étranger, dont un état des lieux sera fait, et le développement de la polyvalence métier dans les services de gestion qui sont souvent en flux tendu. Nous serons particulièrement attentifs à ce que le personnel local dans les représentations et celui des services de gestion en métropole ne paient pas le prix fort de cette stratégie. Notre section SNTRS s'est battue de son côté, notamment lors des assises de la recherche et de l'aide pour le développement, pour que l'IRD dispose enfin d'un Siège qui lui soit propre, afin qu'il puisse enfin affirmer son identité et être plus visible. Il semble que cette revendication ait été entendue puisqu'un projet est à l'étude, « la Cité des Suds », avec d'autres partenaires (Agence Française pour le Développement ou AFD, ONG, etc.) auxquels s'associent les collectivités locales de la région PACA. Mais cela n'a pas empêché la reconduite pour trois ans du bail du bâtiment

actuel qui coûte tout de même 1 300 000 € par an à l'institut ! Malheureusement, lors du CA du 28 juin dernier, le représentant du MESR a fait comprendre qu'en dépit de l'intérêt du projet, les caisses de l'État ne permettraient pas d'envisager sa mise en œuvre avant plusieurs années !

Un des autres fronts de lutte de notre section a aussi porté sur l'harmonisation des taux de base de la PPRS avec le CNRS et l'INSERM. Cet alignement a été obtenu sans trop de difficultés et curieusement notre organisation a été la seule à le revendiquer. Notre action continue en exigeant auprès de la DRH le contrôle des majorations exceptionnelles, mais aussi la transparence des critères d'attribution des majorations, ainsi qu'une distribution équitable des autres primes (primes d'excellence, de responsabilité, etc.), en attendant d'obtenir la disparition des primes et leur intégration aux salaires.

Le projet de loi ESR de Fioraso suscite aussi de nombreuses inquiétudes, avec notamment la création prévue des « communautés d'université et d'établissements » dans lesquelles l'IRD risque de perdre sa lisibilité déjà bien entamée par l'UMRisation à marche forcée : la vocation de l'IRD étant de mener des recherches à but opérationnel, les associations avec les autres EPST contribuent souvent à lui faire perdre son identité. Par ailleurs, l'exigence d'excellence pour les chercheurs trouve souvent ses limites lorsque l'on travaille au Sud, où la première des exigences consiste souvent à gérer des contraintes de terrain.

Section de l'IRD du SNTRS-CGT

## « Innovatives SHS » : la science, le marché et le salon

La couverture du dernier journal du CNRS (n°272 mai-juin 2013) présente deux personnages dans un décor futuriste, et annonce fièrement que « les SHS, ça innove ! ». L'édito du Directeur de l'INSHS, ainsi qu'un dossier illustré de sept pages détaillent la notion des SHS « innovatives » (sic), afin de convaincre le lecteur que ces disciplines scientifiques, en apparence éloignées de l'innovation très en vogue aujourd'hui, se mettent elles aussi à suivre le train de la modernité. Les réalisations exposées dans ce dossier, qui présentent d'ailleurs un réel intérêt, sont toutes orientées : on n'y trouve pas les bonnes vieilles méthodes de populariser (on disait alors *vulgariser*, avant que le terme n'acquière une connotation négative) nos disciplines, de les rendre accessibles au grand public au moyen, pêle-mêle, de conférences, d'émissions radio-télévisées, d'ateliers de création artistique, d'associations qui font revivre la vie médiévale, d'interventions auprès des scolaires, de concerts, de conseils aux musées et expositions etc. etc. Tout cela ne semble pas avoir de place dans ces pages, peut-être parce que ce ne sont pas de méthodes

« innovatives ». Pour être « innovatif » (re-sic), il faut d'abord être numérique, ensuite être commercialisable.

Cela ne vous a pas échappé que, dans la « nouvelle » loi de Madame Fioraso, nos missions en tant que scientifiques incluent désormais le *transfert* de nos résultats vers le sacrosaint monde de l'entreprise. À l'INSHS, on parle bien sûr encore de la (désuète ?) valorisation, mais, si l'on lit l'édito jusqu'au bout, on constate que dans ce premier salon des « Innovatives SHS » (16-17.05.2013), « le visiteur pourra découvrir des opérations spécifiques de transfert des connaissances vers la société » (afin qu'on ne vienne pas dire que nous vendons la science au plus offrant : la *société*, non une start-up !).

Le journal du CNRS est destiné aux personnels. On y présente des « produits » et « objets » issus de nos laboratoires ou des programmes ANR (encore le financement à durée déterminée), on y explique comment nous pouvons « appuyer » les politiques publiques (cela aussi est dans la loi : les scientifiques en « appui » de ceux

qui prennent les décisions, qui pensent à leur place), avec l'idée que nous pourrions demain nous lancer nous aussi, SHS attendues que nous sommes, dans l'arène de la création d'entreprise. Surtout que maintenant l'entrepreneuriat sera enseigné à l'école, dès la sixième. Nous pourrions peut-être en devenir les nouveaux thuriféraires ? Lancer nous aussi des opérations « la main à la pâte de l'entrepreneuriat SHS » et cesser de nous plaindre quand, par exemple, nous n'avons ni ressources ni personnel pour mener jusqu'au bout une édition scientifique d'un auteur de l'Antiquité ou de la Renaissance, sa numérisation suivant les nouvelles normes, la publication de nos livres, ou, plus prosaïquement, des locaux pour tenir nos séminaires de sociologie, de philosophie ou d'histoire.

Cependant, il y a pire. Si le journal du CNRS ne livre la pensée des nos dirigeants qu'à mots civilisés et présente les réalisations comme issues des efforts de nos collègues même si l'accent est mis sur le commerce qu'on peut en faire, *Les Échos*, journal patronal mais de grande diffusion dans les milieux de décideurs, nous dévoilent la pensée de notre Ministre, qui explique ainsi la place de nos disciplines dans ce *Brave New World* du « transfert » où le naïf pense qu'elles n'ont pas de place : « mais il ne faut surtout pas oublier les sciences humaines et sociales, sinon on oublie le marché. Ce sont quand même les chercheurs de ces disciplines qui savent le mieux décrypter les usages et ont les outils nécessaires ». Vous pensiez que les disciplines que vous servez avec passion et abnégation ont une existence propre ? Qu'elles peuvent être expliquées à vos concitoyens et leur donner l'envie, le plaisir, de se tourner vers vous pour mieux comprendre, enfin, ce que vous faites dans ces laboratoires sans tubes ni paillasse ? Vous vous trompez. Madame la Ministre balaie d'un coup de parole des siècles de tradition intellectuelle (non seulement) française, ne veut rien savoir de vos efforts de tous les jours visant à convaincre que la science n'est pas seulement expérimentale, mais qu'elle est un processus intellectuel d'analyse, de synthèse, de confrontation d'idées, d'invention de concepts, en un mot de pensée, inhérente à toute démarche scientifique, SHS ou non. Aurons-nous besoin de penser pour être les « innovateurs » qui fourniront les études de marché où seront commercialisés nos « produits » ? Sûrement pas.

Nous ne nions pas que plusieurs disciplines SHS ont longtemps vécu éloignées, malheureusement à dessein, du grand public considéré comme incapable de se hisser à leur hauteur. Difficile d'oublier, par exemple, que les sciences de l'Antiquité ou la philosophie ont servi pendant des décennies comme outils de sélection aux mains de la bourgeoisie qui voulait rester entre soi. Même aujourd'hui, les élites se reproduisent tant et si bien qu'il est rare de voir, en lettres classiques par exemple, des étudiants de couleur ou issus de lycées de banlieue. Mais tout cela change, et les jeunes générations de scientifiques SHS, dans toutes les disciplines, ont à cœur de sortir de leur tour d'ivoire.

Partager ce savoir si longtemps considéré comme un privilège ne les rend pas « innovatifs », leur procure juste le plaisir d'accomplir l'une de leurs missions, la *mise en valeur* de leur travail.

Lorsque par exemple l'ensemble Kérylos, des collègues et des musiciens, restitue la musique grecque antique en déchiffrant les partitions et en recréant les instruments, ils la donnent en spectacle, la font vivre au présent. Lorsque le philosophe Alain Badiou rencontre le metteur en scène Grégoire Ingold qui présente la *République* de Platon dans les classes de lycée, il s'attelle à une nouvelle traduction du texte grec ancien et monte un nouveau spectacle au théâtre des Amandiers de Nanterre, où les spectateurs n'ont pas du tout fait du grec à l'école ! Grâce à Kérylos (les collègues y sont bénévoles) ou à un centre dramatique public, voilà nos recherches sur l'Antiquité qui sortent des cercles érudits et deviennent, enfin, accessibles à tous. Or, aucun de ces deux exemples (il y en a mille autres dignes d'intérêt) ne fait partie des « réalisations » des « innovatives SHS ». Ringards ? Vestiges du vieux monde où l'on faisait de l'éducation populaire, mais on n'était point « innovatif » ? Alors, le public des quartiers populaires d'Athènes ou des villes et villages de la campagne grecque qui afflue nombreux et motivé chaque été pour se régaler des comédies d'Aristophane est aussi ringard, non « innovatif ». Or, si ces représentations ont été possibles et se renouvellent avec un grand succès, c'est grâce aux philologues hellénistes qui ont établi le texte original, à ceux qui l'ont traduit, aux historiens du théâtre antique et aux metteurs en scène modernes. Peut-être pas « innovatives » selon les critères de l'INSHS et de Madame la Ministre, mais sûrement utiles aux plus grand nombre, les SHS.

Nous aimerions avoir plus de temps, plus d'encouragement, pour poursuivre dans la voie de popularisation de nos travaux savants, voire pour inventer les outils qui vont avec, pour travailler *en collaboration* avec les entreprises qui les réaliseront, non leur livrer clés en mains des résultats dont nous nous départirons sans lendemain. Nous aimerions être plus ouverts, plus réactifs, mais que cela ne repose ni sur le bénévolat, qui a ses limites et ne doit pas devenir une règle professionnelle, ni sur la contrainte de devenir tous des entrepreneurs pour indiquer la voie du « marché » à la demande duquel aura à « répondre » la recherche désormais. Mais voilà : dans des laboratoires SHS, nous manquons non du superflu, mais du strict nécessaire ; nous étouffons dans des bureaux exigus ; nous étudions dans des bibliothèques qui n'ont plus un centime pour mener une politique de commandes conforme aux besoins de notre recherche ; nos bases de données restent souvent des mois sans être actualisées car il n'y a personne pour les mettre à jour, et, par endroits, la survie même d'excellents programmes de recherche, très originaux (mais peut-être pas assez « innovatifs »), dépend de l'approbation si aléatoire de l'ANR ou de l'argent d'un Labex, qui ne correspond pas au pactole annoncé.

Comment rendre les SHS faciles d'accès, sans les inféoder au marché, sans les rabaisser à la caricature de « disciplines qui aident à comprendre » mais qui n'ont pas, aux yeux de beaucoup, peut-être même aux yeux de notre Ministre, d'existence propre, ne sont pas considérées pour ce qu'elles sont, mais pour ce qu'elles peuvent rapporter ? Arrêtons de courir la course des SHS « innovatives », et repensons l'information scientifique, les multiples contacts avec toute sorte de public, la science qui irrigue la société sans être sa servante. Ce que nous attendons de la direction de l'INSHS

et de nos organismes en général c'est un soutien à toutes nos disciplines et à une interdisciplinarité réelle et non de façade. Qu'elle garantisse les postes de chercheurs et d'ITA. Qu'elle nous donne les moyens récurrents indispensables et la considération qui nous manque. Qu'elle réfléchisse avec nous (non à notre place) sur toutes les manières de rendre l'érudition et la pensée analytique et critique vivantes, vivifiantes, sources de plaisir et d'élévation pour tous.

Dina Bacalex

## *Réforme des retraites : quels enjeux pour les fonctionnaires ?*

### Les fonctionnaires retraité(e)s seraient des privilégié(e)s

« Leurs pensions de retraite seraient supérieures à celles du privé » nous assènent les médias et la presse Mais les structures de l'emploi du public et du privé sont différentes. Dans le privé, seuls 18% des salariés sont des cadres, tandis que dans la fonction publique d'État il y a 53% de cadres A.

A qualification identique, les pensions des fonctionnaires sont comparables avec les retraites du secteur privé. Dans la fonction publique territoriale, où les structures d'emplois sont proches de celles du privé, les « moyennes » sont sensiblement les mêmes.

### Le but du gouvernement : diminuer les pensions

Pour un calcul sur l'indice moyen des 10 dernières années comme suggéré, la perte de pension par rapport au calcul actuel (basé sur les 6 derniers mois) est d'environ 10% pour la catégorie A, d'environ 8% pour la catégorie B, d'environ 6% pour la catégorie C.

Cette perte moyenne s'accroîtrait encore pour les agents bénéficiant de promotion de grade les 10 dernières années de leur carrière, et encore plus s'ils changent de catégorie. Il est incohérent d'envisager de telles mesures et d'affirmer en même temps une volonté de construire des fins de carrière attractives, offrant de réelles perspectives aux agents de plus de 50 ans, alors que ceux-ci seraient maintenus plus longtemps dans l'emploi, avec l'allongement envisagé de la durée d'assurance (de cotisation) requise et avec la trahison par le gouvernement de la promesse de revenir à l'âge légal de 60 ans s'ajoutant au fait que les « gains » éventuels ne seraient pas ou très peu pris en compte pour la retraite du fait d'une référence aux 10 dernières années.

**Il n'est aucunement question de justice entre public et privé dans une telle mesure, mais d'une simple volonté brutale de baisser les pensions.**

Chaque régime de retraite a sa logique. Si l'on utilisait les 6 derniers mois pour calculer les retraites du privé, les conséquences en seraient catastrophiques pour beaucoup d'entre eux. Les salaires les plus élevés ne sont pas ceux des dernières années pour beaucoup, d'autant plus qu'une forte proportion est un dehors de l'emploi pendant les années qui précèdent la retraite. C'est pourquoi la référence du privé est les « les meilleures années » et non « les dernières années ». D'ailleurs, pour baisser les retraites du privé, la référence est passée des 10 aux 25 meilleures années.

Chaque régime obéit à une construction différente des rémunérations. Les fonctionnaires ne connaissent pas le chômage, ils ont une carrière ascendante, mais ne négocient pas leur rémunération par entreprise ou par branche, puisqu'ils suivent une grille indiciaire commune à toute la fonction publique.

Le calcul sur les 6 derniers mois dans le public équivaut au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé, puisqu'ils se réfèrent l'un et l'autre au niveau de qualification atteint et à la plus forte rémunération de la carrière. La justice serait-elle de baisser les pensions de retraite des fonctionnaires dans la même proportion qu'ont baissé celles du privé, en passant de 10 à 25 ans ? Pour la CGT, la justice est de revenir aux 10 meilleures années dans le privé.

### Le gel du point d'indice a déjà fait baisser les salaires et les pensions

La politique de décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation a déjà fait considérablement baisser le niveau des pensions. La pension est calculée sur la rémunération indiciaire du fonctionnaire, hors primes. Faire baisser le point d'indice, c'est faire baisser le niveau des pensions au moment du départ en retraite.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et mars 2013, le point d'indice a perdu 12.9% par rapport à l'inflation. Envisager encore une baisse supplémentaire en changeant le mode de calcul et en désindexant la revalorisation des pensions de l'inflation

serait s'enfoncer dans une politique d'austérité par une baisse continue du pouvoir d'achat, en particulier des fonctionnaires actifs et retraités.

### La fausse compensation par les primes

En compensation de la modification du traitement de référence, une part de prime de 5 à 10% pourrait être intégrée dans le calcul de la retraite. C'est-à-dire que contre une baisse de 6 à 10 % au minimum des pensions par passage de 6 mois à 10 ans, on élèverait le traitement servant de base à la retraite de 5 à 10 % en y intégrant les primes.

Le taux de remplacement (pension / salaire indiciaire) de 75% pour une carrière type est en fait beaucoup plus bas pour les fonctionnaires. Le taux de rémunération non indiciaire (primes) dans l'État est de 30% en moyenne.

En conséquence, selon une étude du Service des Retraites de l'État, le taux de remplacement moyen du traitement d'activité par la pension est de 60%, bien loin des 75% pour une carrière complète. Les trois quarts des fonctionnaires ont un taux de remplacement du traitement inférieur à 75%.

Le fait de ne cotiser que sur une part de la rémunération globale est là aussi une différence avec le privé, clairement au désavantage des fonctionnaires.

L'intégration d'une part des primes dans la grille indiciaire est une hypothèse qui pourrait être sur la table à l'occasion de la négociation générale sur la grille de la fonction publique de l'automne 2013. La CGT revendique l'intégration des primes représentatives de complément de traitement dans la grille.

### Un prélèvement supplémentaire sur les salaires

Autant il est naturel de cotiser plus pour bénéficier de plus de droits, autant la réalité pour les fonctionnaires est de **cotiser plus pour avoir moins**.

La cotisation retraite du fonctionnaire passera de 2011 à 2020 de 7.85% du traitement brut à 10.80% pour aucun droit supplémentaire. Si par contre le changement de mode de calcul maintient la pension des fonctionnaires strictement au même niveau, l'opération se résume à un nouveau prélèvement de 1% sur le traitement des fonctionnaires, c'est-à-dire à une nouvelle baisse de salaire.

Une intégration des primes dans ces conditions (10% primes contre abandon des 6 mois) représenterait un milliard de recettes en plus pour les régimes des fonctionnaires, intégralement pris dans leur poche, pour une dépense supplémentaire zéro pour le niveau des pensions et pour une cotisation zéro des employeurs publics. C'est ni plus ni moins une arnaque.

### Sortir de la capitalisation sur les primes

Il existe d'autres solutions et en premier lieu celle de la sortie de la capitalisation sur les primes et de la mise en extinction de la retraite additionnelle (ERAFP). Plutôt que de consacrer chaque année 1.5 milliards d'euros de cotisations de la

retraite additionnelle à des placements aléatoires et peu rémunérateurs sur les marchés financiers, il serait plus efficace d'intégrer ces ressources et les 15 milliards déjà accumulés, au fonctionnement des régimes de retraites de fonctionnaires. Cette solution permettrait à elle seule d'intégrer une part significative des primes, sans coût supplémentaire pour les employeurs publics pendant une dizaine d'années.

Il est hors de question pour la CGT de se placer en situation d'échanger intégration des primes contre abandon des 6 mois. Cela reviendrait à accepter une nouvelle perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

### Désindexer dans le privé et le public

Les débats autour de la retraite s'organisent autour de deux conceptions totalement opposées.

1°) Le système de retraite a pour objectif de garantir un niveau de revenu aux retraités, en rapport avec leur rémunération d'actif. Son évolution doit se construire autour du « taux de remboursement » du revenu d'activité et du niveau de la pension. C'est la position de la CGT.

2°) Le système de retraite a pour premier objectif la garantie de son équilibre financier. Le niveau de la pension doit pouvoir baisser pour atteindre cet équilibre. Son évolution doit pouvoir se construire autour d'un objectif pré-établi de niveau de dépenses consacrées aux retraites, et de la recherche d'une méthode pour baisser les pensions.

C'est dans cette deuxième option que se situe la commission de l'avenir des retraites « Moreau ».

Il est envisagé de rajouter deux mesures :

- La désindexation des pensions de l'inflation, les retraites du public et du privé étant revalorisées du même niveau le 1<sup>er</sup> avril de chaque année
- La désindexation de la revalorisation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite, dans le privé, ce qui demande une explication

Les salaires du privé étant calculés sur les 25 meilleures années, les régimes font une moyenne des salaires en revalorisant ces années du niveau de l'inflation. Cette revalorisation est en général inférieure à l'évolution du salaire moyen, ce qui est une des causes de la baisse des retraites, à carrière égale, dans le privé.

Si l'on calcule la pension des fonctionnaires sur les 10 dernières années, il devient possible de leur appliquer la même mesure : revaloriser le montant de leur rémunération de référence, de l'inflation ou moins.

L'idée est d'introduire un pilotage de l'ensemble des régimes de retraite en baissant si nécessaire un seul paramètre, celui de la revalorisation des salaires de référence (les pensions futures) et des pensions en cours, sans jamais augmenter le niveau des recettes.

### Une pension de fonctionnaire déconnectée du point d'indice ?

Si le gouvernement s'engageait dans les pistes du rapport Moreau, il déconnecterait la pension du fonctionnaire du point d'indice, donc de la rémunération indiciaire. Si pour chacune des dernières années le montant de référence était valorisé d'un montant différent, c'est ce montant-là en euros et non plus l'indice, comme aujourd'hui (l'indice de l'échelon des 6 derniers mois), qui constituerait la base de la pension. La prise en compte des primes pourrait même faire disparaître la référence stricte à la grille, suivant la forme qu'elle prendra. D'ailleurs, l'ensemble de la politique salariale des dernières années a consisté à tenter de faire perdre au point d'indice son caractère central dans la rémunération du fonctionnaire. C'est pourquoi la CGT préfère l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

**C'est le fondement même de la particularité des régimes de fonctionnaires qui pourrait être remise en cause.**

- Aujourd'hui le mode de calcul sur les six derniers mois traduit le fait que la pension est une

rémunération et que son service fait partie du budget de l'État, étant une dépense de personnel. Une fois banalisée, par la référence aux 10 dernières années et la déconnexion du point d'indice, la pension du fonctionnaire deviendrait une prestation sociale au même titre que celle de la CNAV (Caisse Nationale Assurance Vieillesse). Plus rien ne s'opposerait à la construction d'une caisse de retraite pour l'ensemble des fonctionnaires et à une gestion par le déficit. Le chemin vers une fusion des régimes de fonctionnaires avec les autres régimes serait alors largement ouvert.

- Ce qui se joue dans le mode de calcul de la pension des fonctionnaires est plus large que la baisse immédiate des pensions

C'est la remise en cause des régimes de retraite de la fonction publique, du mode de fixation de la rémunération et en fin de compte une très grave fragilisation du statut des fonctionnaires.

**Tribune libre**

## *Unité de combat ou syndicalisme rassemblé ?*

La tribune libre *Et si on en finissait avec le syndicalisme morcelé ?* de la camarade Jocelyne Leger (BRS n°463) aborde la question de l'unité du syndicalisme d'une façon qui me semble discutable. Je partage son constat que les salariés possèdent des intérêts communs contre les capitalistes et que leur rassemblement massif est nécessaire pour gagner. Toutefois, à y regarder de près, cela n'invalide pas l'analyse sévère mais factuelle et lucide du camarade Gilles Mercier sur l'impasse à laquelle conduit depuis des années la stratégie d'unité à tout prix de l'état-major de la CGT avec les confédérations qui pratiquent un syndicalisme d'accompagnement, voire de trahison.

Je suis d'accord sans aucune réserve pour l'action unie à la base sur des bases revendicatives (y compris lorsqu'elles ne coïncident pas en totalité avec celles de la CGT) avec d'autres syndicats, même lorsqu'ils sont affiliés à des confédérations dont le seul rôle objectif est de collaborer avec l'adversaire de classe. Mais le « syndicalisme rassemblé » contre lequel la confédération CGT a imprudemment troqué le syndicalisme de classe et de masse (qui n'exclut évidemment en rien l'unité) n'a hélas souvent pas grand-chose à voir avec l'unité d'action à la base, qui a toujours existé. Ce syndicalisme dit rassemblé consiste en réalité à construire l'unité *au sommet* avec les thuriféraires

de la collaboration de classe, souvent *contre* les revendications unitaires de la base. Je me souviens des manifestations parisiennes très massives de 2003 contre l'une des contre-réformes des retraites : de très nombreuses banderoles intersyndicales (y compris avec la CFDT et la CFTC) appelaient à la grève générale. Ce mot d'ordre était repris largement partout dans les cortèges. Pourtant, au nom du syndicalisme rassemblé, les dirigeants confédéraux de la CGT n'ont pas voulu prendre les mesures qui s'imposaient pour bloquer les profits des capitalistes afin de faire plier le gouvernement à leur service. Cette attitude, où le rôle objectif de notre confédération (la rapprochant tristement des autres) semble davantage de contenir les luttes dans un cadre raisonnable plutôt que de les unifier et leur fournir un vrai plan de bataille propre à faire gagner les revendications des travailleurs (pas seulement des journées d'action éparpillées sans volonté claire de bloquer l'économie, ce qui reste fondamentalement la seule arme aux mains des travailleurs), s'est répétée dans tous les grands mouvements de ces dernières années.

Non seulement cette stratégie porte une lourde responsabilité dans les défaites que le monde du travail n'a cessé de subir, mais aussi elle discrédite et fragilise le syndicalisme. Elle ne le rassemble en rien (ne serait-ce



qu'en favorisant les diversions – SUD par exemple), contrairement à son appellation. De plus, si l'éparpillement du mouvement syndical n'est pas un atout pour développer la syndicalisation, le renoncement à l'action a des conséquences bien plus dramatiques sur les effectifs syndicaux (sauf peut-être pour le syndicalisme corporatiste).

La camarade Leger remarque que le mouvement ouvrier était relativement uni dans toutes les grandes conquêtes ouvrières. Elle a raison, mais *inverse largement le lien de cause à effet*. Les syndicats réformistes finissent presque toujours, par opportunisme, par rejoindre les luttes quand celles-ci prennent de l'ampleur. Mais pour qu'elles n'aillent pas dans le mur, ce sont les syndicats de lutte de classe qui doivent en constituer la force motrice. C'est ce qui s'est

toujours passé dans l'histoire du syndicalisme. Un exemple récent est fourni par les luttes du LKP en Guadeloupe en 2009 : ce rassemblement s'est construit patiemment à la base, dans les luttes, à l'initiative des syndicats combattifs. Les organisations les plus complaisantes envers le patronat ont été contraintes de le rejoindre pour ne pas être marginalisées. Mais ce n'est pas en cherchant a priori à se rassembler avec elles au sommet que nos camarades de l'UGTG et de la CGTG y sont parvenus. Mettre l'union dans l'abstrait au-dessus du contenu des revendications ne peut que conduire à l'échec.

Aurélien Djament (section de Nantes)

**Tribune libre**

## *Le SNTRS et la FERC-CGT doivent lutter résolument contre le basculement linguistique de l'enseignement supérieur et de la recherche voulu par le gouvernement*

Nos organisations syndicales ont adopté une position juste et lucide contre le projet de loi de la ministre Fioraso, qui non seulement ne revient en rien sur la loi LRU et les contre-réformes qui l'ont précédée, mais les aggrave sur de nombreux points. Il est toutefois un aspect très grave sur lequel nous devrions insister bien davantage : le basculement linguistique vers l'anglais – ou plutôt le *globish*, cet anglais de congrès indigent qui n'a que peu à voir avec la langue de Shakespeare – de nos professions. Non seulement le projet de loi Fioraso est clair sur la question, mais les propos répétés et provocateurs de son auteure confirment sans ambiguïté la fermeté de ses intentions (et balaient les illusions des quelques naïfs qui pensent que les dérogations pour les enseignements « en langue étrangère » pourraient aussi servir à favoriser la diversité linguistique : la ministre assume pleinement qu'il s'agit de cours en anglais et de rien d'autre) ; de surcroît, une tribune signée par le président du CNRS et quelques scientifiques français de renommée internationale apporte son soutien enthousiaste à ce sinistre projet linguistique. Cette tribune précise que l'évolution ne se ferait que sur la base du volontariat et serait indolore puisque les cours seraient en réalité donnés en *globish*, donc faciles à comprendre et à dispenser du point de vue linguistique. Ce déchaînement contre la langue de la République indiquerait-il que la lutte finale pour en finir avec l'usage de toute autre langue que celle choisie par l'impérialisme dominant dans l'enseignement supérieur et la recherche aurait commencé ? Nous devons riposter à la hauteur de l'enjeu.

Tout d'abord, il me semble important d'écarter les illusions des collègues nombreux qui, sans se montrer favorables au

bascullement linguistique, en minimisent le danger. **Le libre choix de continuer à dispenser des cours en français après l'adoption de la loi Fioraso et de ses mesures linguistiques s'évanouirait très rapidement** : alors que, depuis des années, et souvent en-dehors de tout cadre légal, les pressions sont extrêmement nombreuses pour inciter et parfois, de fait, *obliger* les chercheurs et enseignants-chercheurs à publier en anglais ou donner divers exposés et cours en anglais en France, peut-on croire un seul instant que la « possibilité » de tout enseigner « en langue étrangère » ne deviendrait pas, surtout si elle est acceptée sans réaction virulente, l'obligation de tout enseigner en anglais (sauf peut-être pour quelques résistants qui se mettraient au ban de la communauté universitaire et devraient renoncer de fait à toute promotion et tout financement – ce qui signifie, pour ceux d'entre eux qui officient dans des disciplines qui nécessitent des expérimentations coûteuses, l'arrêt de leurs recherches) ?

Nous devons également réfléchir à la gravité des conséquences de la substitution à la langue de la République d'une langue parlée de manière approximative par bon nombre de collègues et comprise de manière approximative par bon nombre d'étudiants. Je n'évoquerai pas le choix monstrueux qui consisterait à imposer aux (enseignants-)chercheurs et aux étudiants une maîtrise courante de l'anglais, qui induirait des discriminations considérables et se ferait au détriment de la compétence dans leur discipline, puisque nos gouvernants lui préfèrent celui, qui est déjà largement en vigueur dans les publications scientifiques, de promouvoir le *globish*. Mais cela résoudrait-il les difficultés linguistiques ? Le problème de la

transmission du savoir n'est pas seulement de faire comprendre au niveau premier ses propos. Il s'agit aussi de se montrer persuasif pour capter toute l'attention de l'auditoire, de transmettre sa passion pour sa discipline, d'en faire partager une vision esthétique, de faire comprendre des subtilités conceptuelles : troquer notre langue pour un idiome appauvri et standardisé nuirait gravement à ces aspects fondamentaux de l'enseignement et s'avérerait néfaste pour la science.

Il faut aussi rejeter sans complexe les arguties pseudo-internationalistes des thuriféraires de la langue unique : non seulement les étrangers désireux d'étudier en anglais préféreront toujours largement l'original des pays anglophones à la pâle copie en *globish*, mais aussi les étrangers désirant étudier en français désertent notre pays si cela n'y est plus possible ! De surcroît, cela accroîtrait les difficultés des jeunes issus de l'immigration non francophone résidant en France : ceux-ci parlent beaucoup plus souvent à la maison arabe, portugais ou roumain qu'anglais, leur imposer le *globish* en plus du français et de leur langue d'origine n'arrangerait guère leur situation... Il faudrait plutôt revendiquer que les langues parlées par de nombreux jeunes issus de l'immigration disposent de toute la place qu'elles méritent dans l'enseignement secondaire.

Mais cette mesure, qui serait réellement internationaliste, obligerait l'État à créer des postes d'enseignants supplémentaires, alors que le projet Fioraso permettrait de supprimer des postes d'enseignement du français destiné aux étrangers... On en arrive ainsi à l'aspect principal de cette politique : **le basculement linguistique constitue avant tout une politique de classe (et de casse !) au service de la restructuration réactionnaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela devrait convaincre les camarades qui estiment difficile d'articuler les revendications linguistiques aux autres, ô combien nombreuses et importantes, qu'il n'y a là qu'un autre versant de notre lutte revendicative générale, qui peut même aider à porter nos autres revendications.

L'uniformisation linguistique de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un pan de leur uniformisation générale – qui implique un appauvrissement considérable –

au service de la marchandisation du savoir. On sait déjà que la délétère promotion des critères bibliométriques pour l'évaluation de la recherche, qui ne favorise que le conformisme, les modes passagères, le court terme, voire la fraude et le clientélisme, est consubstantielle au basculement massif vers le *globish* des publications scientifiques, le tout au détriment de la science mais au profit (au moins à court terme) des États capitalistes qui favorisent ainsi la mise en concurrence des travailleurs de la recherche, et des éditeurs scientifiques dont le chiffre d'affaire bénéficie de la hausse quantitative des publications (ils se moquent de leur qualité). On doit craindre des effets aussi néfastes d'un basculement linguistique des cours de l'enseignement supérieur vers le *globish* qui favoriserait non pas les échanges internationaux, mais la transformation du secteur en un vaste marché soumis à une concurrence féroce. Diplômés du supérieur du monde entier, ne vous inquiétez pas, grâce à l'anglophonisation mondiale, vous pourrez enchaîner les stages, post-docs et expériences diverses aux quatre coins du monde sans souci linguistique, avant de revenir pointer au chômage dans votre pays où l'on trouvera bien un diplômé tout aussi *globishophone* que vous, mais acceptant un salaire encore plus miséreux que vous, quoique supérieur à celui de son pays d'origine : merci à la grande internationaliste libérale Fioraso ! Bref, il faut bien comprendre que **la marche forcée au *globish* à laquelle nous voue le gouvernement, dans la continuité du précédent, n'est qu'un outil supplémentaire de précarisation et de baisse du coût du travail.**

C'est pourquoi nous gagnerions à intégrer systématiquement cette question dans nos revendications, à œuvrer à sa prise en compte dans les actions intersyndicales et à participer à des actions de défense de la diversité linguistique menées par les associations spécialisées, comme l'association progressiste COURRIEL (<http://www.courriel-languefrancaise.org/>) qui entend agir particulièrement auprès du monde du travail et comporte de nombreux syndicalistes en ses rangs.

Aurélien Djament (section de Nantes),  
élu en CAP des chargés de recherche du CNRS.

## Tribune libre

### *L'argent existe ! Ce n'est pas aux salariés et aux retraités de se serrer la ceinture !*

Claude Guéant ci-devant préfet, Ministre de l'Intérieur, ancien Directeur et grand amateur d'art devant l'éternel est englué dans une affaire ô combien éclairante sur les sphères du pouvoir. Lorsqu'il était directeur de cabinet du Ministre de

l'Intérieur Nicolas Sarkozy, il se serait octroyé 10 000 euros mensuels de primes illégales. Bernard Tapie, quant à lui, est mis en examen pour escroquerie en bande organisée dans l'affaire de l'arbitrage dont il a bénéficié face au Crédit

Lyonnais. Florence Woerth, épouse du ci-devant ministre du budget est directrice des investissements de Clymène, la holding de gestion de toute la fortune de Liliane Bettencourt dirigée jusqu'en 2010 par Patrice de Maistre. Ce dernier vient d'être renvoyé avec Eric Woerth devant le tribunal correctionnel pour trafic d'influence. De son côté, Jérôme Cahuzac a placé 685 000 euros en Suisse sans les déclarer et a juré devant l'Assemblée nationale qu'il était blanc comme neige. Mais il est très loin d'être le seul. De nombreuses personnalités politiques, sportives, du show-biz et dirigeants d'entreprises auraient placé leurs capitaux en Suisse en le dissimulant au fisc. Mais l'évasion fiscale ne concerne pas que les individus, elle concerne aussi et surtout les entreprises. Chaque année, 40 à 50 milliards d'euros s'évadent dans les paradis fiscaux (La City de Londres, Jersey, le Lichtenstein, le Luxembourg, Iles Vierges britanniques, Iles Caïman...). Ce n'est pas rien comparé aux 275 milliards du budget de l'État ! Le montant estimé des avoirs français dans les paradis fiscaux est de 600 milliards d'euros!

A l'évasion fiscale s'ajoute la fraude fiscale (escroqueries à la TVA, fiscalité locale évitée, travail au noir, fraudes sur les déclarations, etc...) qui tourne autour de 50 milliards d'euros. Hormis des discours de façade, les gouvernements ne sont pas pressés de récupérer ces sommes.

En plus de l'évasion fiscale, les entreprises bénéficient de l'attention de l'État.

De 2008 à 2011 la société Total, dont le chiffre d'affaire tourne autour de 30 milliards d'euros, n'a pas payé d'impôt. Total a utilisé un avantage fiscal (le Bénéfice mondial consolidé) taillé sur mesure, qui permet d'intégrer dans le chiffre d'affaires réalisé en France le bilan des filiales étrangères. Il suffit de les mettre en déficit par des artifices comptables et d'imputer les pertes dans le bilan français : le tour est joué ! Devant le mécanisme révélé par la Cour des comptes, Total a renoncé au bénéfice mondial consolidé et recommencé à payer des impôts. Mais tous les groupes du CAC 40 ou d'autres comme NRJ procèdent ainsi. Grâce aux niches fiscales les groupes du CAC 40 ne sont imposés qu'à 8% du chiffre d'affaires au lieu de... 33%. Ce qui n'est pas le cas des PME qui, elles, restent imposées à... 33%.

Les largesses des gouvernements successifs à l'égard des groupes capitalistes ont permis à leurs dirigeants de se constituer des fortunes colossales. Ainsi, **Bernard Arnault**, PDG de LVMH, 1<sup>re</sup> fortune de France, possède 23 milliards € de patrimoine professionnel. **Serge Dassault**, PDG du groupe du même nom avec 6 milliards d'€ est le 6<sup>e</sup> du palmarès. **Jean Claude Decaux**, PDG du groupe éponyme est au 10<sup>e</sup> rang avec sa fortune professionnelle de 3 milliards €. **Vincent Bolloré**, avec près de 3 milliards € de patrimoine professionnel se situe au 11<sup>e</sup> rang du palmarès des grandes fortunes professionnelles françaises. **Martin**

**Bouygues**, avec plus de 2 milliards d'euros de patrimoine professionnel est au 17<sup>e</sup> rang.

Ces personnalités ne sont pas des rentiers. Ils dirigent des groupes industriels ou de service. Leur fortune s'est bâtie sur le travail de centaines de milliers de salariés. Le groupe de M. Bouygues c'est 145 000 salariés.

Leurs revenus sont pour l'essentiel des dividendes, plus-values et autres revenus du capital mobilier (portefeuilles d'actions, part de fonds communs de placement...) ou immobilier (terres et immeubles...), qui sont le produit du travail de leurs salariés.

L'État a développé toute une série de niches fiscales qui permettent à ceux qui s'enrichissent grâce au travail de leurs salariés et qui sont conseillés par des avocats fiscalistes de se rapprocher de l'impôt zéro.

Ces niches fiscales représentent 60 milliards d'euros qui échappent à l'impôt sur le revenu.

Les scandales Guéant, Cahuzac et consort sont le révélateur de l'absence de frontière entre le personnel politique et le monde des affaires. L'argent s'affiche sans complexe. L'osmose affichée entre le personnel politique et les dirigeants d'entreprises les plus importants fait partie de cette banalisation décomplexée de la fortune qui s'étale sans vergogne.

Les cadeaux fiscaux aux possédants du quinquennat Sarkozy se montent à 71 milliards d'euros.

L'État généreux avec les possédants est sans pitié avec tous ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'existence que leur force de travail. Pour eux, pas moyen d'échapper à l'impôt. Pour ceux qui ne sont pas imposables car leurs revenus sont insuffisants, l'État les ponctionne, comme tous les autres salariés, sur la consommation avec la TVA et sur leur salaire avec la CSG et la CRDS.

La TVA, l'impôt le plus injuste acquitté par tout le monde dès le moindre achat, représente 187 milliards d'euros soit plus de la moitié des recettes fiscales. La CSG et la TVA représentent 80% des prélèvements fiscaux.

L'argent existe, mais l'État le destine à l'enrichissement du capital.

Aux salariés de trimer et aux retraités de se serrer la ceinture pour enrichir le capital. Voilà à peu de chose près la logique du rapport Moreau sur les retraites, comme du dernier rapport de la cour des comptes sur l'état des finances publiques. Pas question de chercher l'argent là où il est, pas question de prélever le capital. Pour ce dernier, les retraites représentent un pactole sur lequel il aimerait mettre la main par la capitalisation. Pour l'État, elles représentent des sommes qui ne sont pas destinées à la compétitivité des entreprises.

Gilles Mercier

## *Les multinationales et le gouvernement nous arnaquent : Actifs, chômeurs, retraités, même combat pour l'emploi et les salaires*

« Ce courant de pensée [l'esprit de 45] s'articulait autour de la notion de propriété collective, selon laquelle l'industrie et les services doivent profiter à tous : une poignée de privilégiés ne devait pas pouvoir s'enrichir au détriment du peuple. Il s'agissait d'un principe noble, émanant du peuple, défendu par une majorité, et qui constituait l'esprit de 1945. Il est peut-être temps de lui donner un second souffle aujourd'hui ».

**Ken Loach**, note pour son film *L'esprit de 45* (Why not productions)

La question du financement des retraites est une question cruciale. Contribution au débat.

### **Les retraités ne sont pas plus des nantis que les actifs**

Certes quelques-uns le sont comme parmi les actifs, car l'inégalité des retraites est à l'image des inégalités salariales (traduites par les cotisations versées) et des inégalités sociales (traduites par les inégalités de patrimoine).

La pension moyenne en 2012 est de 1216 €, la retraite médiane de 1100 €, le taux de pauvreté parmi les retraités est de 10,2%, 500 000 bénéficient du minimum vieillesse, 5 000 000 perçoivent 800 à 1100 €.

### **Les femmes ont des pensions inférieures de 38 % en moyenne à celles des hommes**

En 2010, la retraite moyenne est de 1552 € pour les hommes et 899€ pour les femmes (dont 64 % touchent moins de 900€). Retraitées, elles payent cher les inégalités dont elles ont été victimes lorsqu'elles étaient en activité : inégalités salariales (20 à 30 % de moins que les hommes), carrières incomplètes, temps partiels contraints.

**Le pouvoir d'achat des retraités diminue** et cette tendance va s'aggraver (le Comité d'Orientation des Retraites [COR]) prévoit une baisse de 25% du montant des retraites d'ici 2050). Cette baisse du pouvoir d'achat est sous-évaluée car l'évolution d'un certain nombre de dépenses, parmi celles qui augmentent inéluctablement avec l'âge, n'est pas prise en compte (développement des dépassements d'honoraires médicaux, des médicaments non remboursés, de l'augmentation du forfait hospitalier introduit en 1983, augmentation importante de l'énergie [le gaz a augmenté de 60% depuis 2005], du coût des transports...). Depuis 93, la baisse du niveau de vie des retraités est - d'après la CGT - de 20% environ.

Ainsi, on voit chez nous, comme on le voit aux États-Unis, de plus en plus de retraités contraints aux « petits boulots » au noir et dans des conditions intenable (distribution de prospectus, petits travaux de ménage, de bricolage...).

**La question du financement des retraites est posée par le pouvoir.** D'après le COR, mais d'autres projections

divergent fortement, le déficit des caisses devrait atteindre 18,8 milliards en 2017. Le comité d'experts mis en place par le gouvernement Hollande pour faire des propositions de « réforme » identifie 3 leviers « pour résoudre la question de leur financement » et bien sûr « rassurer Bruxelles et les marchés financiers » :

- **Travailler plus longtemps**

Alors que 25% des jeunes actifs sont au chômage, c'est la recette, utilisée depuis la réforme Balladur de 1993 (pour le privé) étendue par la réforme Fillon au public, qui est de nouveau envisagée : nous devons cotiser 41,5 ans, 42 ans demain, au lieu des 37,5 annuités auparavant.

L'âge légal de départ à la retraite (avant on ne peut percevoir sa pension) a été repoussé à 62 ans (à partir de ceux nés en 56). Ainsi ce qui était déjà la réalité des carrières dites « longues » de nos grands-parents et parents (entrée dans l'activité à 13 puis 14, 15, 16 ans, 18 ans, départ en retraite à 65 ans) nous rattrape. Avec le développement des besoins du marché du travail en main-d'œuvre qualifiée, l'âge d'entrée sur ce marché a considérablement reculé (en moyenne 23 ans et 27 pour l'accès à un emploi stable), il faudrait travailler jusqu'à 70 ans et au delà comme certains l'envisagent déjà, pour percevoir une retraite à taux plein. Atteindre une carrière complète deviendrait quasiment impossible et la mesure aboutira à faire baisser indirectement les pensions servies. Est-ce cela le progrès ?

- **Baisser les retraites**

Là aussi les gouvernements successifs l'ont déjà fait, depuis 1993 avec l'indexation sur l'indice INSEE et non plus sur le salaire moyen et le passage au calcul sur les 25 meilleures années et non sur les 10 meilleures. Le gouvernement « socialiste » se prépare à poursuivre cette politique : les projets actuels visent à modifier la base de calcul pour les fonctionnaires (sur les 6 dernières années et non sur les 6 derniers mois).

Depuis 2008, les salariés qui n'ont pas cotisé assez longtemps sont soumis à une double peine : une baisse liée au nombre d'annuités insuffisant et une baisse

supplémentaire appelée *malus*. Par-dessus le marché, depuis la réforme Sarkozy de 2010, ce n'est plus lorsque l'on part à 65 ans que le malus disparaît, mais à 67 ans (ce sont bien sûr les femmes qui en pâtissent le plus puisque 44% seulement d'entre elles arrivent à la retraite avec une carrière complète, 86% des hommes). Quant aux conditions de départ à 60 ou 61 ans pour les carrières dites longues, il s'agit d'un miroir aux alouettes.

Le pouvoir songe à d'autres moyens encore de baisser le pouvoir d'achat des retraités :

- le blocage partiel des augmentations des pensions en fonction de l'indice INSEE (certains proposent une désindexation totale des retraites) : cela vient d'être fait pour les complémentaires avec l'accord de tous les syndicats sauf la CGT et la CGC.
- La mise en place d'une cotisation supplémentaire sur les pensions, sauf pour les pensionnés non imposables, comme cela vient aussi d'être fait depuis avril (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, CASA = 0,3%)
- l'augmentation de la TVA (promise pour 2014)
- le gel du barème de l'impôt (non prise en compte de l'augmentation du coût de la vie)

Ne doutons pas qu'ils trouveront encore d'autres moyens pour « grignoter » le pouvoir d'achat des retraités et même pour le manger gloutonnement, la régression est continue depuis 1983.

Ne croyez pas aux merveilles promises par d'autres systèmes dont rêvent ceux qui souhaitent changer radicalement la structure du système actuel :

- le système par points (si cher à la CFDT), comme on vient de le voir pour les retraites complémentaires, permet de diminuer du jour au lendemain la retraite versée et d'augmenter la valeur du point acheté (les prestations diminuent, les cotisations augmentent et le lendemain est inconnu).
- « les comptes notionnels » correspondent à la fois à un système par points et à un système par capitalisation. Le salarié part soi-disant quand il veut, en réalité, les pensions tiennent compte des versements et du nombre de retraités.
- La capitalisation : les cotisations sont injectées sur les marchés financiers ; le montant de la retraite est aléatoire (on peut même ne rien percevoir comme les salariés d'Enron) la solidarité est inexistante. De plus, ce système fait pression sur les salaires (exemple le système adopté pour les primes dans la fonction publique).

Est-ce un retour au XIX<sup>e</sup> siècle que nous voulons pour les générations qui prendront leur retraite demain ou après-demain ? Une apparente liberté de partir ou de continuer, mais en réalité une obligation de travailler au delà de 70 ans,

et ce alors que le chômage explose et que les arrêts de maladie progressent au fur et à mesure que les salariés usés sont obligés de continuer à « travailler » : **le retour à une société d'insécurité** que les luttes passées avaient réussi à battre en brèche alors que la richesse du pays était moindre qu'aujourd'hui.

- **augmenter les cotisations des actifs de 1,1%**

C'est encore s'attaquer aux salaires alors que ce sont les cotisations directes et indirectes des salariés qui alimentent les caisses.

**Toutes ces « solutions » sont de véritables arnaques.**

D'ailleurs ni les experts ni les gouvernements successifs ne proposent de s'attaquer à la non-contribution d'une partie des rémunérations (par exemple les stock-options), aux niches sociales et fiscales (66 milliards), à la dette des entreprises envers la sécurité sociale, à la fraude fiscale (100 milliards). Mais ils multiplient les emplois aidés, les exemptions et exonérations de cotisations sociales patronales en particulier sur les bas salaires (30 milliards en 2011) autant de mesures qui tirent les salaires vers le bas et qui ne créent pas de véritables emplois **Tout cela ne profite pas aux salariés (alors que 172 milliards d'euros sont versés aux entreprises, essentiellement aux multinationales).**

Il ne faut pas rêver : nous vivons dans une société capitaliste et il n'y a aucun cadeau à attendre des multinationales et de leurs fondés de pouvoir au gouvernement. Si nous ne voulons pas qu'ils continuent à se servir des salariés, qu'ils soient en activité ou déjà retraités, comme d'une variable d'ajustement, il faut réussir à **imposer que l'argent nécessaire au financement des retraites soit pris là où il est : dans la poche des actionnaires** qui ont reçu 210 milliards en 2011. Cette question du financement des retraites, derrière les discours sur l'évolution démographique, est utilisée pour faire passer comme inévitable une étape supplémentaire dans un partage des richesses toujours plus défavorable au salariat. Il faut rompre avec cette logique qui aboutit à diminuer les retraites pour les ajuster aux recettes, en baisse continue en raison du chômage galopant et des salaires qui stagnent.

Depuis 30 ans, les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 20, tandis que la masse salariale ne l'a été que par 3,6. Les salaires représentaient 75% de la valeur ajoutée par le travail en 1980, ils ne représentent plus que 67% en 2010. C'est l'exploitation du travail qui crée la richesse et qui deviendra profits, après soustraction des frais et des salaires. En cumul depuis 1982, 1600 milliards sont passés des salaires aux profits. Les profits, eux, sont répartis en dividendes et en investissements. Or, en 2003, le montant des dividendes dépassait celui des investissements. C'est toujours vrai aujourd'hui : en 2010, 24,1% de la valeur ajoutée totale a été versée aux actionnaires (ce taux est parmi les plus élevés de l'UE) et 12,8 % seulement pour les

investissements (taux parmi les plus bas, presque 2 fois inférieur à celui de l'Allemagne).

Ainsi contrairement aux discours ambiants, **l'actionariat** (essentiellement celui des multinationales qui, dans les faits font la pluie et le beau temps, car elles sont donneuses d'ordre pour les PME, PMI TPE, et autres START UP) **ne profite pas à la production**. Quant au discours sur le coût du travail, il dissimule la volonté du partage économique du monde entre multinationales sur le dos des salariés.

Si le patronat et ses alliés diminuent les emplois à coup de plans sociaux (PSA, Renault, Mittal...) et autres formes de licenciements, ce n'est pas parce que le coût du travail est trop élevé, mais parce que les multinationales se partagent les territoires et les marchés pour augmenter leurs profits. S'ils diminuent les salaires (blocage du point d'indice dans la fonction publique, application de l'ANI avec augmentation du temps de travail sans augmentation des salaires, par exemple chez Renault), ce n'est pas pour mieux investir mais pour augmenter encore la part des dividendes.

S'ils ferment leurs services de recherche comme à Sanofi, c'est parce que les gouvernements successifs leur permettent, à coup de réformes des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, de mettre à sa disposition personnels, laboratoires et recherches publics sans avoir à déboursier un sou et pour **mieux rémunérer encore leurs chers actionnaires**. En 2012, cette multinationale faisait 35 milliards de chiffre d'affaires dont 9 milliards de profits et 4,5 milliards ont été versés aux actionnaires (avec une augmentation de 65% entre 2005 et 2010) en revanche 4000 emplois ont été supprimés sur 3 ans.

S'ils nous abreuvent du discours sur la compétitivité et le coût du travail c'est pour faire avaler plus facilement licenciements, suppression d'emplois, blocage et baisse des salaires, des retraites, des indemnités chômage et faire plus efficacement pression sur les salariés pour qu'ils acceptent les chantages aux licenciements. Ce discours est là pour mieux dissimuler leur loi : **la loi du profit maximum. Cette loi n'est pas une loi morale, elle est la logique du capital qu'il soit financier ou productif** (PSA, Renault, Mittal... ne sont pas que des entreprises financières).

Les deux leviers sur lesquels les salariés doivent jouer s'ils ne veulent pas continuer à être sur-exploités par ceux qui profitent de la création de valeur par leur travail sont les emplois et les salaires. Cette bataille à mener est indissolublement liée à celle des retraites.

Au lieu d'augmenter les cotisations des actifs, des mesures progressistes permettraient de financer retraites et protection sociale : augmentation des salaires, fin de l'inégalité salariale entre femmes et hommes (s'il y avait égalité, la rentrée supplémentaire de cotisations serait mécaniquement de

4 milliards par an, selon la CGT), lutte contre le chômage au lieu de facilitation des licenciements.<sup>1</sup>

**Pour avoir les moyens de répondre réellement aux besoins de la population, pour pouvoir maîtriser le devenir des emplois et l'augmentation nécessaire des salaires, pour assurer le financement des retraites et de la protection sociale, pour redonner tout leur sens aux services publics et aux entreprises publiques, on ne peut continuer à rester le dos au mur, il faut s'attaquer au cœur des problèmes :**

- **Oser s'opposer aux privatisations.** Lorsque le gouvernement envisage de vendre des actions EDF pour « investir », qui profitera de ces investissements ? Les actionnaires ! La population devra accepter des augmentations aussi fortes que pour le gaz.
- **Oser exiger la renationalisation de l'énergie, de la distribution d'eau, de la communication, des transports... y compris des banques,** qui doivent reprendre leur rôle essentiel de financement des investissements en particulier au bénéfice des PME.
- **Oser exiger que l'on redonne tout leur sens et leurs moyens aux services publics** au lieu de les obliger à renvoyer les usagers dans le privé.

Ce qui impose d'organiser les luttes en indiquant clairement que les moyens existent... si l'on ose s'attaquer au capital.

Danielle MULLER, Nicolas CAMPINI, Irène FOURNIER  
retraités de la section Pouchet

Jeannine GRUSELLE, Anne LORRE  
retraitées de la section de Jussieu

---

<sup>1</sup> Les chiffres de ce texte proviennent pour l'essentiel des textes confédéraux ou fédéraux et de nos intervenants responsables de la CGT. Nous réunissons informellement à la maison des syndicats à Jussieu les retraités des sections parisiennes du SNTRS et faisons venir des intervenants CGT sur des thèmes d'actualité. Ceux qui veulent se joindre à nous le peuvent, les mercredi matin environ une fois par mois (sauf en été)

## Canada

Une décision contestable et contestée du gouvernement fédéral, qui ressemble trait pour trait aux nouvelles orientations de « transfert » de la loi Fioraso. La nouvelle stratégie du Centre National de Recherche du Canada (CNRC) a été dévoilée le 7 mai 2013 par Gary Goodyear, Ministre d'État aux Sciences et Technologies, et John MacDougall, président du Conseil National de Recherches du Canada (CNRC). Sans surprise, le CNRC abandonnera désormais ses objectifs de recherche fondamentale ou non-appliquée pour se mettre au service de l'industrie et de produits directement commercialisables.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/73016.htm>

« Le CNRC au service du privé »

Source : site web de Radio Canada

**Le CNRC va délaisser la recherche fondamentale afin de se consacrer aux besoins des industries.** L'objectif est d'aider les entreprises canadiennes à être plus compétitives sur le marché mondial avec des recherches ayant un but précis. L'accent sera mis dorénavant sur les applications commerciales.

« Nous travaillerons main dans la main avec le secteur privé pour combler les fossés en matière de technologie afin de rehausser la compétitivité du Canada à l'échelle internationale. » (Claude Carignan, leader adjoint du gouvernement au Sénat)

L'époque est révolue où les chercheurs pouvaient atteindre la gloire simplement en publiant un article sur une nouvelle découverte, a déclaré Gary Goodyear. « Le succès survient quand on utilise les nouvelles découvertes pour un gain social ou économique », a-t-il ajouté.

Le sénateur Carignan a soutenu que la recherche fondamentale doit se faire plutôt dans les universités. Le rôle du CNRC sera d'appuyer les industries canadiennes et de faciliter la mise en marché de leurs produits. [...] Questionné sur les critiques qui affirment que le gouvernement se livre depuis un certain temps à une guerre contre la science, le ministre Goodyear s'en est défendu : « Notre gouvernement a investi plus d'argent dans la science et la recherche que n'importe quel autre gouvernement ».

Le nouveau virage du CNRC s'inscrit dans une série de changements qui ont été dénoncés par ceux qui accusent le gouvernement d'attaquer la science.

Des exemples illustrent cette nouvelle orientation des conservateurs. La fin du financement fédéral à des centres de recherche comme celui de la région des lacs expérimentaux et l'abolition du long formulaire de recensement obligatoire, qui fournissait une masse de données critiques pour les chercheurs, en font partie.

## Russie

Vladimir Poutine contre l'Académie des sciences : nos collègues nous alertent

Le gouvernement russe propose la liquidation de l'Académie des sciences de Russie, fondée par Pierre le Grand il y a 300 ans. Ce projet est préparé dans un grand secret sans aucune discussion avec la communauté scientifique. Ces plans ne sont pas relayés largement par les médias et ne constituent pas un événement politique de première importance. L'Académie a toujours été une institution démocratique avec un président élu. Malgré l'introduction du capitalisme sauvage en Russie dans les années 90, l'Académie est la seule organisation d'envergure nationale dont l'infrastructure n'a pas été vendue ou tout simplement volée. Cela concerne plus particulièrement ses propriétés dans le centre extrêmement cher de Moscou ou d'autres villes. Sous prétexte d'améliorer l'efficacité de la gouvernance de cette infrastructure, il est proposé de la confisquer et de la confier à une institution bureaucratique et non aux experts scientifiques professionnels comme c'était le cas avant. On peut parler de tuer la science en Russie. [...] Au delà de la transformation de l'Académie en un club dépourvu de toute influence, la réforme concerne surtout la légalisation de la privatisation de ces biens. Dans le passé récent, on a pu voir ce qu'a donné cette « gouvernance efficace » : tout sera dispersé, vendu rapidement ou volé. Le souci du gouvernement n'a rien à voir avec l'efficacité de la recherche.

Les scientifiques sont souvent en dehors de la politique et c'est un bon choix d'habitude. Maintenant, les mauvaises décisions politiques et le *big money* frappent à notre porte. Si cette réforme devient réalité, beaucoup d'entre nous serions obligés d'interrompre l'activité de recherche, d'enseignement et de popularisation de la science. Le niveau d'éducation a déjà considérablement baissé grâce à de telles actions de « prévoyance » du gouvernement, malgré le fait que l'éducation soviétique était l'une des meilleures du monde. Notre pays devient vite une société barbare avec des armes thermonucléaires. C'est très dangereux pour les gens partout dans le monde.

Lettres de protestation à envoyer au Kremlin : <http://eng.letters.kremlin.ru/send>

Lire aussi :

<http://news.sciencemaq.org/scienceinsider/2013/06/new-law-would-deal-a-blow-to-rus.html>

## Tunisie

Victoire de la laïcité et des libertés académiques

Habib Kazdaghli, l'emblématique doyen de la faculté de lettres de la Manouba, poursuivi par deux étudiantes portant le niqab qui avaient mis à sac son bureau, a finalement été acquitté le 2 mai et les deux étudiantes ont été condamnées pour atteinte aux biens d'autrui et préjudice à un

fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Habib Kazdaghli se dit soulagé et heureux qu'à travers ce dossier justice ait été rendue à l'université et à tous ceux qui croient à une « Tunisie moderne ». Il déclare : « Je suis fier de continuer le combat pour les valeurs de la Tunisie, le progrès, la modernité et la démocratie. Dans cette faculté les choses sont réglées [...]. Mais rien n'est gagné. En ce moment, il y a un autre sit-in soutenant les filles en niqab à la

faculté des sciences de Tunis qui dure depuis soixante-cinq jours ».

Source : <http://www.rfi.fr/afrique/20130503-habib-kazdaghli-je-suis-fier-continuer-le-combat-une-tunisie-moderne>

**Date à retenir** : l'Assemblée générale de la FMTS se tiendra en Russie du 8 au 12 septembre 2013. Le SNTRS-CGT y sera représenté par Lorena Klein.

## *Adresse du Secrétaire général de la CGT aux syndiqués*

Une adresse du Secrétaire général de la Confédération aux syndiqués de la CGT a toujours un caractère exceptionnel. Si j'ai choisi de vous écrire aujourd'hui, c'est que la période le nécessite. Je sais la situation que vous vivez et que vivent les millions de salariés, de retraités et de privés d'emploi. Nous nous sommes engagés à construire ensemble un syndicalisme utile, efficace et solidaire. Aujourd'hui, nous avons besoin d'agir.

Le patronat a obtenu, avec le crédit impôt compétitivité emploi, 20 milliards d'euros supplémentaires portant ainsi à 200 milliards les aides publiques aux entreprises. En réalité ces aides, donc la contribution des citoyens, ne vont ni à l'emploi, ni à l'investissement, elles vont aux actionnaires.

La feuille de route présentée par le gouvernement à l'issue de la conférence sociale des 20 et 21 juin n'ouvre pas de perspectives d'un changement de cap en faveur du monde du travail. Dans la conférence sociale, les deux questions qui ne figuraient pas à l'ordre du jour, ce sont les deux principales préoccupations des français : les salaires et l'emploi. De plus, comme un signe donné à l'ensemble des employeurs du secteur public et du secteur privé, l'État-employeur vient d'annoncer pour la 4<sup>e</sup> année consécutive le gel du point d'indice des fonctionnaires.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé de mener tambour battant une nouvelle réforme des retraites qu'il prétend, comme les gouvernements précédents, être la dernière. L'objectif est clair : pour financer les retraites, travailler plus longtemps et baisser les pensions. Cela avec 1 000 de chômeurs de plus par jour et une pension moyenne des retraités de 1 200 euros !

Dans les entreprises, c'est le chantage sur le terrain de l'emploi, des salaires et des conditions de travail, à partir d'un fil conducteur qui est celui de la « baisse du coût du travail ».

On est très loin de la rupture nécessaire avec les politiques économiques et sociales antérieures.

L'intervention des salariés dans les affaires qui les concernent est une absolue nécessité : aucune avancée sociale ne se gagnera sans leur mobilisation. C'est cette étape que nous avons besoin de franchir.

Cet été va donc être un été particulier pour les syndiqués de la CGT. Rien ne se fera sans la capacité de rassemblement de la CGT, avec les autres organisations syndicales certes, mais surtout avec l'ensemble des salariés. Et la force de la CGT pour initier cette mise en mouvement, ce sont ses syndiqués.

**Nous avons annoncé la tenue de quatre meetings à la rentrée : le 3 septembre à Nantes, le 4 à Montpellier, le 5 à Paris et le 9 à Lyon. Une journée d'action aura lieu dans la deuxième semaine de septembre.** Elle sera unitaire. Elle doit être de grande ampleur. Qui à part la CGT peut décider cela aujourd'hui ? C'est très ambitieux. Nous ne l'avons jamais fait.

C'est de votre engagement dont va dépendre la réussite de cette première journée d'action et de ce processus de mobilisation : votre engagement à débattre, échanger avec vos collègues, leur proposer de faire le pas de l'adhésion à la CGT, rassembler autour de vous pour participer aux mobilisations. Mettre entre les mains des salariés nos propositions alternatives pour changer de cap est une condition indispensable à la construction d'un rapport de forces en faveur du monde du travail.

L'actualité de la rentrée sera focalisée sur la réforme des retraites et la négociation sur l'assurance chômage. Mais la question des retraites comme du chômage ne peut pas être isolée des autres problèmes à résoudre.

Aujourd'hui, 70% des salariés estiment que les conditions ne sont pas réunies pour faire correctement leur travail. C'est dire l'ampleur du mal vivre au travail qui constitue un coût pour l'économie et brise des vies.

En ouvrant des perspectives, notre syndicalisme est porteur d'espoir et de solidarité. Ensemble, nous pouvons dessiner un autre avenir. C'est à vous de jouer !

En vous souhaitant un été fructueux, je vous donne rendez-vous en septembre.

**Thierry Lapaon**